



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2021-143

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques /

63-2021-12-14-00003 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du centre des finances publiques d' AMBERT le lundi 3 janvier 2022 n°2021-26/PPR (1 page)	Page 5
63-2021-12-14-00001 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du centre des finances publiques d'ISSOIRE le lundi 3 janvier 2022 (1 page)	Page 7
63-2021-12-14-00006 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du centre des finances publiques de CLERMONT FERRAND le lundi 3 janvier 2022 n°2021-29/PPR (1 page)	Page 9
63-2021-12-14-00007 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du centre des finances publiques de MONTAIGUT le lundi 3 janvier 2022 n°2021-30/PPR (1 page)	Page 11
63-2021-12-14-00002 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du centre des finances publiques de RIOM le lundi 3 janvier 2022 (1 page)	Page 13
63-2021-12-14-00004 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du centre des finances publiques de THIERS le lundi 3 janvier 2022 n°2021-27/PPR (1 page)	Page 15
63-2021-12-10-00005 - Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la DDFIP 63 (SPFE 3/4 janvier 2022) n°2021-23 PPR (1 page)	Page 17
63-2021-11-26-00008 - Convention de délégation de gestion entre l'institut de la gestion publique et du développement économique et la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme (2 pages)	Page 19
63-2021-10-11-00028 - Convention de délégation entre le Rectorat de région académique HAUTS de FRANCE et la DDFIP 63 (4 pages)	Page 22
63-2021-12-03-00004 - Décision de fin de gestion intérimaire de la trésorerie de Vic le Comte à compter du 1 janvier 2022 n°20-2021 (1 page)	Page 27
63-2021-12-03-00005 - Décision de mise en gestion intérimaire du SGC d'Ambert à compter du 1 janvier 2022. (1 page)	Page 29

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques / Mission Départementale

63-2021-11-04-00003 - Arrêté NAS BERTRAND (2 pages)	Page 31
63-2021-11-22-00008 - Arrêté NAS GASQUET (2 pages)	Page 34
63-2021-09-29-00010 - Arrêté NAS HOLLANT (2 pages)	Page 37

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques / Secrétariat

63-2021-12-14-00005 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du centre des finances publiques du MONT DORE le lundi 3 janvier 2022 n°2021-28/PPR (1 page)	Page 40
--	---------

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme / Directeur

63-2021-12-07-00007 - Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire au Dr ARSOUZE Marine (2 pages)	Page 42
63-2021-12-07-00008 - Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire au Dr DOUTAUD Maxence (2 pages)	Page 45
63-2021-12-07-00009 - Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire au Dr ISSARD Julien (2 pages)	Page 48
63-2021-12-07-00010 - Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire au Dr PIZZETTA Anne Laure (2 pages)	Page 51
63-2021-12-07-00012 - Arrêté Préfectoral portant abrogation de l'habilitation sanitaire du Dr Christian COLLIN (2 pages)	Page 54

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme / Service Eau Environnement Forêt

63-2021-12-07-00005 - FR84-728 FC Sauvagnat Relatif à l'approbation du document d'aménagement des forêts publiques de la commune de SAUVAGNAT de 2021-2040 Département : PUY-DE-DÔME Surface de gestion : 270,21 ha Premier aménagement (2 pages)	Page 57
63-2021-12-07-00004 - FR84-731 FC Durtol Relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de DURTOL 2021-2040 Département : PUY-DE-DÔME Surface de gestion : 53,69 ha Révision d'aménagement (2 pages)	Page 60
63-2021-12-07-00006 - FR84-733 FC et FS Saint Germain l'Herm Relatif à l'approbation du document d'aménagement des forêts communales et sectionales de la commune de SAINT GERMAIN L HERM 2021-2040 Département : PUY-DE-DÔME Surface de gestion : 64,62 ha Premier aménagement (2 pages)	Page 63

63_Pref_Präfecture du Puy-de-Dôme / Cabinet

63-2021-12-10-00003 - Arrêté médaille du travail promotion janvier 2022 (82 pages)	Page 66
--	---------

63_Pref_Präfecture du Puy-de-Dôme / Direction de la Réglementation

63-2021-12-10-00002 - Dépannage sur autoroute (A75) : arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission interdépartemental d'agrément des dépanneurs sur le réseau de la DIRMC (3 pages)	Page 149
---	----------

63_Pref_Präfecture du Puy-de-Dôme / Direction des Collectivités Territoriales

63-2021-12-09-00001 - Arrêté préfectoral fixant l'indemnité représentative de logement (1 page)	Page 153
---	----------

63_Pref_Präfecture du Puy-de-Dôme / Sous-préfecture Issoire

63-2021-12-08-00004 - Autorisation de survol du Puy-de-Dôme à Basse Altitude - Ecole Nationale de l'Aviation Civile du 15/01/2022 au 14 /01/2023 (4 pages)	Page 155
--	----------

63-2021-12-08-00005 - Autorisation de survol du Puy-de-Dôme à basse altitude - Société Swiss Flight Services du 01/01/2022 au 31/12/2022 (4 pages)	Page 160
63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand /	
63-2021-11-30-00001 - Arrêté rectoral du 1er septembre 2021 portant nomination du responsable du Casnav (1 page)	Page 165
63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme /	
63-2021-12-10-00004 - EHPAD CEYRAT REJET DECLARATION SAP (2 pages)	Page 167
63-2021-12-07-00011 - SYKOROVA ELISKA DECLARATION SAP (2 pages)	Page 170
63-2021-12-13-00001 - TACHON GREGORY DECLARATION SAP (2 pages)	Page 173
63_UDDREAL_Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Puy-de-Dôme /	
63-2021-12-08-00006 - Arrêté préfectoral du 08/12/2021 autorisant la société VEYRIERE BOIS ENERGIE à exploiter une unité de fabrication de granulés de bois- commune d'Arlanc (4 pages)	Page 176
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /	
63-2021-12-09-00002 - 2021-09-0058 modification dotation globale de financement 2021 CAARUD-AIDES (6 pages)	Page 181
63-2021-12-09-00003 - 2021-09-0059 modification dotation globale de financement 2021 CSAPA-ANPAA 63 (6 pages)	Page 188
63-2021-12-09-00004 - 2021-09-0060 modification dotation globale de financement 2021 LHSS-CCAS (6 pages)	Page 195
63-2021-12-09-00005 - 2021-09-0061 modification dotation globale 2021 ACT-ESPERANCE 63 (6 pages)	Page 202
63-2021-12-09-00006 - 2021-09-0062 modification dotation globale de financement 2021 ACT-SOS SOLIDARITES (6 pages)	Page 209
63-2021-12-09-00007 - 2021-09-0063 modification dotation globale de financement 2021 LHSS-CE CLER (6 pages)	Page 216
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins pilotage	
63-2021-12-08-00003 - arrêté 2021-17-552 portant autorisation pour un chirurgien dentiste d'assurer la gestion des médicaments et être responsable de leur dispensation pour une structure dotée d'une équipe mobile de soins bucco-dentaires à Clermont-Ferrand (63) (1 page)	Page 223
84_DTPJJ_Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne / protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne	
63-2021-12-01-00001 - SCLERDTJIM321121414540 (3 pages)	Page 225

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-14-00003

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du
centre des finances publiques d' AMBERT le lundi
3 janvier 2022 n°2021-26/PPR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME**
2, rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND Cedex



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction
départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**
n° 2021-26/ PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques,

- Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
- Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20-1598 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre des finances publiques d'Ambert sera fermé au public, à titre exceptionnel, le lundi 3 janvier 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2021
Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques


Patrick SISCO
Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-14-00001

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du
centre des finances publiques d'ISSOIRE le lundi
3 janvier 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME
2, rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND Cedex**



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction
départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme
n° 2021-24/ PPR**

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-1598 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre des finances publiques d'Issoire sera fermé au public, à titre exceptionnel, le lundi 3 janvier 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2021

Par délégation du Préfet,

Le directeur départemental des finances publiques


Patrick SISCO

Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-14-00006

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du
centre des finances publiques de CLERMONT
FERRAND le lundi 3 janvier 2022 n°2021-29/PPR



**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction
départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**
n° 2021-29/ PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-1598 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre des finances publiques de Clermont-Ferrand (site de Berthelot) sera fermé au public, à titre exceptionnel, le lundi 3 janvier 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2021
Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques

Patrick SISCO
Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-14-00007

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du
centre des finances publiques de MONTAIGUT le
lundi 3 janvier 2022 n°2021-30/PPR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME**
2, rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND Cedex



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction
départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**
n° 2021-30/ PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-1598 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre des finances publiques de Montaigut en Combrailles sera fermé au public, à titre exceptionnel, le lundi 3 janvier 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2021

Par délégation du Préfet,

Le directeur départemental des finances publiques

Patrick SISCO

Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-14-00002

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du
centre des finances publiques de RIOM le lundi 3
janvier 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME**
2, rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND Cedex



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction
départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**
n° 2021-25/ PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets; à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-1598 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre des finances publiques de Riom sera fermé au public, à titre exceptionnel, le lundi 3 janvier 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2021

Par délégation du Préfet,

Le directeur départemental des finances publiques


Patrick SISCO

Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-14-00004

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du
centre des finances publiques de THIERS le lundi
3 janvier 2022 n°2021-27/PPR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME**
2, rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND Cedex



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction
départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**
n° 2021-27/ PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques,

- Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
- Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20-1598 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre des finances publiques de Thiers sera fermé au public, à titre exceptionnel, le lundi 3 janvier 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2021
Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques


Patrick SISCO
Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-10-00005

Arrêté relatif au régime de fermeture
exceptionnelle au public des services de la DDFIP
63 (SPFE 3/4 janvier 2022) n°2021-23 PPR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques du Puy-de-Dôme**
2 rue Gilbert Morel
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme
n° 2021-23 PPR**

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-01598 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture ou de fermeture au public des services déconcentrés à Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

Article 1er : Le service de publicité foncière et d'enregistrement de Clermont-Ferrand sera fermé, à titre exceptionnel, le lundi 3 janvier et fermé au public le mardi 4 janvier 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 décembre 2021
Par délégation du préfet,
Le directeur départemental des finances publiques
du Puy-de-Dôme


Patrick SISCO
Administrateur général des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-11-26-00008

Convention de délégation de gestion entre
l'institut de la gestion publique et du
développement économique et la direction
départementale des finances publiques du Puy
de Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Economie,
des Finances et de la Relance

Convention de délégation de gestion (recettes non fiscales de l'IGPDE)

NOR : ECOP2134674X

La présente délégation est conclue en application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat.

Entre :

L'institut de la gestion publique et du développement économique – IGPDE, représenté par Virginie MADELIN, directrice de l'IGPDE, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,
Et

La direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme – DDFiP 63, représentée par Nathalie CAUMON, directrice du pôle pilotage et ressources, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet de la délégation

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement principal, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des recettes non fiscales.

Le délégrant n'est pas déchargé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

Article 2

Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégrant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

1. Le délégataire assure, pour le compte et sur demande formalisée du délégrant, le traitement des actes suivants :
 - a) Il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
 - b) Il réalise, en liaison avec les services du délégrant, les travaux de fin de gestion ;
 - c) Il assiste le délégrant dans la mise en oeuvre du contrôle interne comptable ;
 - d) Il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.
2. Le délégrant reste chargé des décisions de recettes et de l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3

Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité des informations budgétaires et comptables enregistrées dans Chorus et à rendre compte de son activité.

Article 4

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5

Exécution de la délégation

Le chef du service délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés l'exécution des actes mentionnés au 1 de l'article 2.

Article 6

Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant.

Article 7


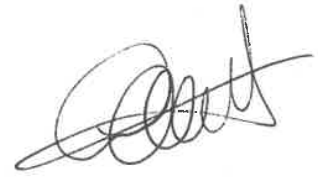
Durée, reconduction et résiliation du document

La présente délégation prend effet le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer au 31 décembre 2022. Elle est reconduite tacitement d'année en année

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite.

Ce document fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 26 novembre 2021.

<p>Le délégant, Institut de la gestion publique et du développement économique</p>  <p>La directrice, Virginie MADELIN</p>	<p>Le délégataire, Direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme</p>  <p>La directrice du pôle pilotage et ressources, Nathalie CAUMON</p>
---	--

Visa du préfet,



Le Préfet
Philippe CHOPIN

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-10-11-00028

Convention de délégation entre le Rectorat de
région académique HAUTS de FRANCE et la
DDFIP 63



Convention de délégation

La présente délégation est conclue en application du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 4 août 2021

Entre le **Rectorat de région académique Hauts-de-France**, représentée par Mme Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, désigné sous le terme de "délégrant",
d'une part,

Et

La **direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**, représentée par Mme Nathalie Caumon, Directrice du pôle pilotage et ressources, désignée sous le terme de "délégataire",
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des recettes non fiscales.

Le délégrant assure le pilotage des AE et des CP et n'est pas déchargé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des recettes précisés dans les articles ci-dessous.

Un contrat de service conclu entre le délégrant et le délégataire visé par l'ordonnateur secondaire de droit précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégrant, s'agissant des actes énumérés ci-après ; à ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'émission des factures.

I. Le délégataire assure pour le compte du délégrant les actes suivants :

- a. Il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
- b. Il réalise en liaison avec les services du délégrant les travaux de fin de gestion ;
- c. Il assiste le délégrant dans la mise en oeuvre du contrôle interne comptable et met en oeuvre le contrôle interne comptable de 1er niveau au sein de sa structure ;
- d. Il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2. Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire, de :

- a. La décision des recettes,
- b. L'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service précise les éléments attendus. Il adresse une copie du présent document au contrôleur financier et au comptable assignataire concernés.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans CHORUS des actes d'ordonnancement. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée en annexe du contrat de service.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, validé par l'ordonnateur secondaire de droit et dont un exemplaire est transmis aux destinataires mentionnés au second alinéa de l'article 4.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour l'année 2021 et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à Lille

Le 11 octobre 2021

Le délégué

Pour la Rectrice de Région Académique et par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique

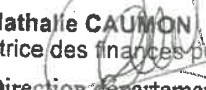

Michel DAUMIN

Rectorat de région académique des Hauts-de-France

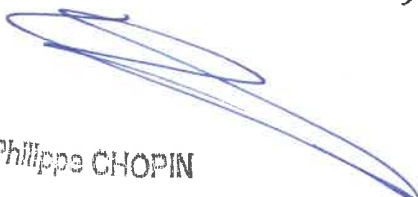
OSD par délégation du Préfet de la région Hauts-de-France
en date du 4 août 2021

Le délégataire

Pour le directeur départemental des finances publiques
La directrice du pôle pilotage et ressources


Nathalie CAUMON
Administratrice des finances publiques
Direction départementale
des finances publiques
du Puy-de-Dôme

Visa du préfet (délégataire)


Philippe CHOPIN

Visa du préfet (délégué)



Le présent document est la propriété de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Normandie. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction est formellement interdite.

Direction Départementale des Finances Publiques
63

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-03-00004

Décision de fin de gestion intérimaire de la
trésorerie de Vic le Comte à compter du 1
janvier 2022 n°20-2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY DE DÔME

Division des ressources humaines
et de la formation professionnelle

Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy de Dôme

Décision n° 20 - 2021

- VU** l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptables publics et le décret n°2010-986 du 26 août 2010 relatif au statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances publiques,
- VU** les termes de la décision n°04.2018 du 16 avril 2018 confiant la gestion intérimaire de la trésorerie de Vic le Comte à M Vincent PETIGNY à compter du 1^{er} mai 2018,

DECIDE

Article1 : de mettre fin à la gestion intérimaire de la trésorerie de Vic le Comte par M Vincent PETIGNY

Article2 : La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2022.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 décembre 2021

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques
La Directrice du Pôle Pilotage et Ressources


Nathalie CAUMON
Administratrice des Finances Publiques

COPIES

- M Vincent PETIGNY
- Madame Christelle Moreau Directrice du Pôle Animation des Réseaux
- Monsieur le responsable de la mission départementale risques et audit
- Monsieur le responsable de la division Budget immobilier et logistique
- Monsieur le responsable de la division Etat
- Monsieur le responsable du CSRH
- Madame la responsable de la division Études, stratégie et communication

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-03-00005

Décision de mise en gestion intérimaire du SGC
d'Ambert à compter du 1 janvier 2022.

Division des ressources humaines
et de la formation professionnelle

Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy de Dôme

Décision n° 19 - 2021

- VU** la vacance de comptable au 1^{er} janvier 2022 au SGC d'Ambert,
- VU** l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptables publics et le décret n°2010-986 du 26 août 2010 relatif au statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances publiques,
- VU** les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 : M. Laurent MASSON est désigné en qualité de gérant intérimaire au SGC d'Ambert

Article 2 : La présente décision prendra effet le 1^{er} janvier 2022.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 décembre 2021

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques
La Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

Nathalie CAUMON
Administratrice des Finances Publiques

COPIES

- M Laurent MASSON
- Madame Christelle Moreau Directrice du Pôle Animation des réseaux
- Monsieur le responsable de la mission départementale risques et audit
- Monsieur le responsable de la division Budget immobilier et logistique
- Monsieur le responsable de la division Etat
- Monsieur le responsable du CSRH
- Madame la responsable de la division Études, stratégie et communication

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-11-04-00003

Arrêté NAS BERTRAND

ARRÊTÉ

portant concession de logement par nécessité absolue de service au profit de Eric BERTRAND au titre de ses fonctions

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles R. 2124-64 à R. 2124-76, R. 2222-18 à R.2222-19, R. 4121-3 à R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 30 décembre 2020 portant organisation des services territoriaux de police judiciaire de la police nationale et le télégramme portant nomination de M. Eric BERTRAND,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les listes des fonctions des services de l'État du ministère de l'Intérieur ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 (surfaces),

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Est concédé, par nécessité absolue de service, à M. Eric BERTRAND, au titre de ses fonctions à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), un appartement de type F5, situé à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme) enregistré sur CHORUS avec les références : 212437/483191.

Article 2 - La concession prend effet à compter rétroactivement du 29 septembre 2021. Elle est accordée à titre précaire. Elle est révocable de plein droit à tout moment et prendra fin, en tout état de cause, à la date où le bénéficiaire cessera de remplir les fonctions justifiant l'octroi de la concession, ou en cas d'aliénation ou de changement d'utilisation de l'immeuble.

Article 3 - La concession comporte la gratuité de la prestation du logement nu. Elle est exclusive de toute rémunération forfaitaire ou horaire pour travaux supplémentaires, de quelque nature que ce soit.

Article 4 - Aucune fourniture de quelque nature qu'elle soit n'est assurée par le service dont dépend le bénéficiaire pour l'immeuble objet de la présente concession. Le bénéficiaire de la concession supporte les dépenses relatives à l'eau, à l'électricité, au gaz et au chauffage.

Les autres prestations (impôts, taxes, réparations et charges locatives) telles que prévues à l'article 23 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et au décret n° 87-713 du 26 août 1987, sont supportées par le bénéficiaire. Elles seront remboursées sur les bases indiquées par le service utilisateur de l'immeuble lorsque ce dernier en aura fait l'avance.

Article 5 - Le bénéficiaire de la concession est tenu de souscrire une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile et les risques locatifs.

Article 6 - Un état des lieux sera dressé contradictoirement lors de la prise de possession du logement et au départ du bénéficiaire.

Article 7 - Le présent arrêté doit être publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

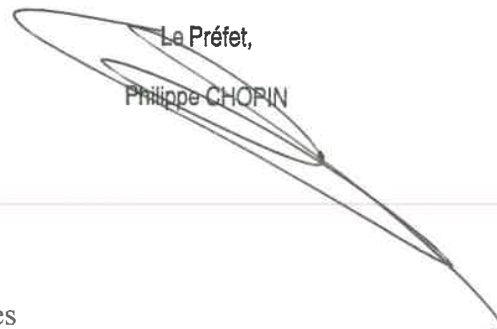
Article 8 - Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté, prises à l'occasion de l'occupation du logement concédé, sont abrogées.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

- 4 NOV. 2021

Le Préfet du Puy-de-Dôme,

La Préfet,
Philippe CHOPIN



VISA :

Le : 26/10/2021
Pour le directeur départemental des finances
publiques du Puy-de-Dôme,
Le responsable du Service Local du Domaine,



Fabrice MORILLA
Inspecteur des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-11-22-00008

Arrêté NAS GASQUET

20212126



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

ARRÊTÉ

**portant concession de logement par nécessité absolue de service
au profit de Sophie GASQUET
au titre de ses fonctions**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles R. 2124-64 à R. 2124-76, R. 2222-18 à R.2222-19, R. 4121-3 à R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 30 octobre 2020 portant nomination de M. le Directeur départemental et commissaire central à Clermont-Ferrand,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les listes des fonctions des services de l'État du ministère de l'Intérieur ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 (surfaces),

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Est concédé, par nécessité absolue de service, à Mme Sophie GASQUET, au titre de ses fonctions à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), un pavillon de type F4, situé à LEMPDES (Puy-de-Dôme) enregistré sur CHORUS avec les références : 212123/482242.

Article 2 - La concession prend effet à compter rétroactivement du 8 septembre 2021. Elle est accordée à titre précaire. Elle est révoquée de plein droit à tout moment et prendra fin, en tout état de cause, à la date où le bénéficiaire cessera de remplir les fonctions justifiant l'octroi de la concession, ou en cas d'aliénation ou de changement d'utilisation de l'immeuble.

Article 3 - La concession comporte la gratuité de la prestation du logement nu (80 m²). Elle est exclusive de toute rémunération forfaitaire ou horaire pour travaux supplémentaires, de quelque nature que ce soit.

Article 4 - Aucune fourniture de quelque nature qu'elle soit n'est assurée par le service dont dépend le bénéficiaire pour l'immeuble objet de la présente concession. Le bénéficiaire de la concession supporte les dépenses relatives à l'eau, à l'électricité, au gaz et au chauffage

Les autres prestations (impôts, taxes, réparations et charges locatives) telles que prévues à l'article 23 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et au décret n° 87-713 du 26 août 1987, sont supportées par le bénéficiaire. Elles seront remboursées sur les bases indiquées par le service utilisateur de l'immeuble lorsque ce dernier en aura fait l'avance.

Article 5 - Le bénéficiaire de la concession est tenu de souscrire une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile et les risques locatifs.

Article 6 - Un état des lieux sera dressé contradictoirement lors de la prise de possession du logement et au départ du bénéficiaire.

Article 7 - Le présent arrêté doit être publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Article 8 - Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté, prises à l'occasion de l'occupation du logement concédé, sont abrogées.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 22 NOV. 2021

Le Préfet du Puy-de-Dôme,

Le Préfet,

Philippe CHQPIN

VISA :

Le : 01/10/2021

Pour le directeur départemental des finances
publiques du Puy-de-Dôme,
Le responsable du Service Local du Domaine,



Fabrice MORILLA
Inspecteur des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-09-29-00010

Arrêté NAS HOLLANT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

2 0 2 1 1 8 1 4



FINANCES PUBLIQUES

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

ARRÊTÉ

portant concession de logement par nécessité absolue de service au profit de Olivia HOLLANT Responsable de bâtiment

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles R. 2124-64 à R. 2124-76, R. 2222-18 à R.2222-19, R. 4121-3 à R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, Ministre de la justice, du 10 août 2021 portant nomination de Mme la Responsable de bâtiment,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 listant les fonctions des services de l'État du ministère de la justice ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 (surfaces),

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Est concédé, par nécessité absolue de service, à Mme Olivia HOLLANT, chef de secteur, exerçant ses fonctions au Centre Pénitentiaire de Riom (Puy-de-Dôme), en qualité de Responsable de bâtiment, un logement de type F4, situé à Riom (Puy-de-Dôme), 28 bis avenue de Paris - 1^{er} étage gauche.

Article 2 - La concession prend effet à compter du 1^{er} novembre 2021.
Elle est accordée à titre précaire. Elle est révocable de plein droit à tout moment et prendra fin, en tout état de cause, à la date où le bénéficiaire cessera de remplir les fonctions justifiant l'octroi de la concession, ou en cas d'aliénation ou de changement d'utilisation de l'immeuble.

Article 3 - La concession comporte la gratuité de la prestation du logement nu.
Elle est exclusive de toute rémunération forfaitaire ou horaire pour travaux supplémentaires, de quelque nature que ce soit.

Article 4 - Aucune fourniture de quelque nature qu'elle soit n'est assurée par le service dont dépend le bénéficiaire pour l'immeuble objet de la présente concession. Le bénéficiaire de la concession supporte les dépenses relatives à l'eau, à l'électricité, au gaz et au chauffage

Les autres prestations (impôts, taxes, réparations et charges locatives) telles que prévues à l'article 23 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et au décret n° 87-713 du 26 août 1987, sont supportées par le bénéficiaire. Elles seront remboursées sur les bases indiquées par le service utilisateur de l'immeuble lorsque ce dernier en aura fait l'avance.

Article 5 - Le bénéficiaire de la concession est tenu de souscrire une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile et les risques locatifs.

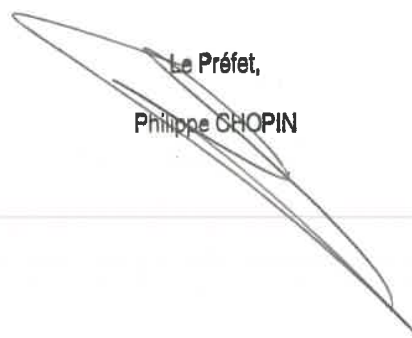
Article 6 - Un état des lieux sera dressé contradictoirement lors de la prise de possession du logement et au départ du bénéficiaire.

Article 7 - Le présent arrêté doit être publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Article 8 - Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté, prises à l'occasion de l'occupation du logement concédé, sont abrogées.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le **29 SEP. 2021**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,


Le Préfet,
Philippe CHOPIN

VISA :

Le : **27 SEP. 2021**

Pour le directeur départemental des finances
publiques du Puy-de-Dôme,
Le responsable du Service Local du Domaine,



Fabrice MORILLA
Inspecteur des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2021-12-14-00005

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du
centre des finances publiques du MONT DORE le
lundi 3 janvier 2022 n°2021-28/PPR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME**
2, rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND Cedex



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction
départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**
n° 2021-28/ PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-1598 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre des finances publiques du Mont-Dore sera fermé au public, à titre exceptionnel, le lundi 3 janvier 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2021

Par délégation du Préfet,

Le directeur départemental des finances publiques


Patrick SISCO

Administrateur général des finances publiques

63_DDPP_Direction Départementale de la
Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2021-12-07-00007

Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation
sanitaire au Dr ARSOUZE Marine

**ARRETE PREFECTORAL DDPP/SVSPA/2021 N°290
ATTRIBUANT L'HABILITATION SANITAIRE à ARSOUZE Marine**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté du 28 août 2020 portant nomination de Monsieur Bertrand TOULOUSE, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, est nommé directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme, à compter du 07 septembre 2020

VU l'arrêté préfectoral 2021-0248 du 12 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme,

VU l'arrêté DDPP/DIR/n°2021-280 du 26 novembre 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy de Dôme, à certains de ses collaborateurs ;

VU la demande présentée par Madame Marine ARSOUZE née le 02/10/1993 et possédant son domicile professionnel administratif à RIOM ;

CONSIDERANT que Madame Marine ARSOUZE remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition du Directeur Départemental en charge de la protection des populations du Puy de Dôme ;

ARRÊTE

Article 1

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à :

Madame Marine ARSOUZE
docteur vétérinaire administrativement domicilié à RIOM

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier le cas échéant en fonction de l'activité exercée, auprès du préfet du PUY DE DOME, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3

Madame Marine ARSOUZE s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame Marine ARSOUZE pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de Dôme et le Directeur Départemental en charge de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 07 décembre 2021

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations
le Directeur Adjoint
Jean-François GRAVIER

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_DDPP_Direction Départementale de la
Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2021-12-07-00008

Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation
sanitaire au Dr DOUTAUD Maxence

**ARRETE PREFECTORAL DDPP/SVSPA/2021 N°288
ATTRIBUANT L'HABILITATION SANITAIRE à DOUTAUD Maxence**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté du 28 août 2020 portant nomination de Monsieur Bertrand TOULOUSE, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, est nommé directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme, à compter du 07 septembre 2020

VU l'arrêté préfectoral 2021-0248 du 12 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme,

VU l'arrêté DDPP/DIR/n°2021-280 du 26 novembre 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy de Dôme, à certains de ses collaborateurs ;

VU la demande présentée par Monsieur Maxence DOUTAUD né le 20/01/1993 et possédant son domicile professionnel administratif à CLERMONT FERRAND ;

CONSIDERANT que Monsieur Maxence DOUTAUD remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition du Directeur Départemental en charge de la protection des populations du Puy de Dôme ;

ARRÊTE

Article 1

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à :

Monsieur Maxence DOUTAUD
docteur vétérinaire administrativement domicilié à CLERMONT FERRAND

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier le cas échéant en fonction de l'activité exercée, auprès du préfet du PUY DE DOME, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3

Monsieur Maxence DOUTAUD s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Monsieur Maxence DOUTAUD pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de Dôme et le Directeur Départemental en charge de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 07 décembre 2021

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,
le Chef de Service

Jean-Baptiste GUILLET TARD

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://cito.yens.telerecours.fr/>

63_DDPP_Direction Départementale de la
Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2021-12-07-00009

Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation
sanitaire au Dr ISSARD Julien

**ARRETE PREFECTORAL DDPP/SVSPA/2021 N°289
ATTRIBUANT L'HABILITATION SANITAIRE à ISSARD Julien**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté du 28 août 2020 portant nomination de Monsieur Bertrand TOULOUSE, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, est nommé directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme, à compter du 07 septembre 2020

VU l'arrêté préfectoral 2021-0248 du 12 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme,

VU l'arrêté DDPP/DIR/n°2021-280 du 26 novembre 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy de Dôme, à certains de ses collaborateurs ;

VU la demande présentée par Monsieur Julien ISSARD né le 02/11/1995 et possédant son domicile professionnel administratif à ORBEIL ;

CONSIDERANT que Monsieur Julien ISSARD remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition du Directeur Départemental en charge de la protection des populations du Puy de Dôme ;

ARRÊTE

Article 1

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à :

Monsieur Julien ISSARD
docteur vétérinaire administrativement domicilié à ORBEIL

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier le cas échéant en fonction de l'activité exercée, auprès du préfet du PUY DE DÔME, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3

Monsieur Julien ISSARD s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Monsieur Julien ISSARD pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de Dôme et le Directeur Départemental en charge de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 07 décembre 2021

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,
le Chef de service,

Jean-Baptiste GUILTARD

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://cito.ens.telerecours.fr/>

63_DDPP_Direction Départementale de la
Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2021-12-07-00010

Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation
sanitaire au Dr PIZZETTA Anne Laure

**ARRETE PREFECTORAL DDPP/SVSPA/2021 N°287
ATTRIBUANT L'HABILITATION SANITAIRE à PIZZETTA Anne Laure**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté du 28 août 2020 portant nomination de Monsieur Bertrand TOULOUSE, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, est nommé directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme, à compter du 07 septembre 2020

VU l'arrêté préfectoral 2021-0248 du 12 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme,

VU l'arrêté DDPP/DIR/n°2021-280 du 26 novembre 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy de Dôme, à certains de ses collaborateurs ;

VU la demande présentée par Madame Anne Laure PIZZETTA née le 24/09/1990 et possédant son domicile professionnel administratif à CHAMBARON SUR MORGE ;

CONSIDERANT que Madame Anne Laure PIZZETTA remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition du Directeur Départemental en charge de la protection des populations du Puy de Dôme ;

ARRÊTE

Article 1

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à :

Madame Anne Laure PIZZETTA
docteur vétérinaire administrativement domicilié à CHAMBARON SUR MORGE

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier le cas échéant en fonction de l'activité exercée, auprès du préfet du PUY DE DOME, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3

Madame Anne Laure PIZZETTA s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame Anne Laure PIZZETTA pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de Dôme et le Directeur Départemental en charge de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 07 décembre 2021

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,
le Chef de Service,

Jean-Baptiste GUITTARD

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://cito.ens.telerecours.fr/>

63_DDPP_Direction Départementale de la
Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2021-12-07-00012

Arrêté Préfectoral portant abrogation de
l'habilitation sanitaire du Dr Christian COLLIN

**ARRETE PREFECTORAL DDPP/SVSPA/2021 N°291
PORTANT ABROGATION DE L'HABILITATION SANITAIRE
DU DOCTEUR VETERINAIRE COLLIN Christian**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,



VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté du 28 août 2020 portant nomination de Monsieur Bertrand TOULOUSE, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, est nommé directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme, à compter du 07 septembre 2020

VU l'arrêté préfectoral 2021-0248 du 12 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;

VU l'arrêté DDPP/DIR/n°2021-280 du 26 novembre 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy de Dôme, à certains de ses collaborateurs ;

VU l'arrêté préfectoral DDPP/PPAE/2014 n° 064 du 19/03/2014 portant attribution de l'habilitation sanitaire à Christian COLLIN, Vétérinaire sanitaire domicilié à CUNLHAT ;

VU la déclaration du Conseil de l'Ordre des Vétérinaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 18/11/2021 concernant son retrait au tableau de l'Ordre de la région Auvergne Rhône-Alpes, à compter du 09/11/2021 ;

Sur proposition du Directeur Départemental en charge de la protection des populations du Puy de Dôme ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté préfectoral DDPP/PPAE/2014 n° 064 du 19/03/2014 portant attribution de l'habilitation sanitaire à Monsieur Christian COLLIN, Vétérinaire Sanitaire à CUNLHAT est abrogé.

Article 2.

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de Dôme et Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 07 décembre 2021

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,
le Chef de Service,
Jean-Baptiste COLLIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <http://s://cifo/ens.telerecours.fr/>

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2021-12-07-00005

FR84-728 FC Sauvagnat Relatif à l'approbation
du document d'aménagement
des forêts publiques de la commune de
SAUVAGNAT de 2021-2040
Département : PUY-DE-DÔME
Surface de gestion : 270,21 ha
Premier aménagement



Lempdes, le **7 DEC. 2021**

ARRÊTE N°FR84-728

**Relatif à l'approbation du document d'aménagement
des forêts publiques de la commune de SAUVAGNAT de 2021-2040
Département : PUY-DE-DÔME
Surface de gestion : 270,21 ha
Premier aménagement**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;
 - Vu** le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
 - Vu** les arrêtés préfectoraux du 3 mai 2002 portant respectivement approbation des aménagements des forêts sectionales et communales de RONZET et SAUVAGNAT pour la période 2002-2021 ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-294 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - Vu** l'arrêté DRAAF n°2021/06-01 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
 - Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de SAUVAGNAT du 30 avril 2021, donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts ;
 - Vu** le dossier d'aménagement déposée le 16 août 2021 ;
- Sur proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les forêts publiques de la commune de SAUVAGNAT (PUY-DE-DÔME), d'une contenance de 270,21 ha, sont affectées prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction sociale, tout en assurant la fonction écologique et la fonction de protection contre les risques naturels, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 268,25 ha, actuellement composée d'Epicéa commun (50 %), Sapin pectiné (25 %), Douglas (10 %), Pin sylvestre (4 %), divers feuillus (8 %), Hêtre (2 %) et de Chênes indigènes (1 %). Le reste, soit 1,96 ha, est constitué d'emprise de concession et d'ouvrages divers.

La surface boisée est constituée de 261,92 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie irrégulière sur 208,66 ha et en futaie régulière sur 53,26 ha. Le reste de la surface boisée correspond à des zones hors sylviculture, laissés en évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.

Dans les zones en sylviculture, les essences objectifs principales qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le Sapin pectiné (52,39 ha), le Douglas (207,86 ha), l'Epicéa commun (1,67 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectifs associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2017-2036) :

- La forêt sera divisée en 5 groupes de gestion :

- Un groupe d'amélioration-jeunesse, d'une contenance de 6,42 ha qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements et qui pourra être parcouru par une première coupe d'éclaircie en fin de période ;
- Un groupe d'amélioration, d'une contenance totale de 45,98 ha ;
- Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 215,33 ha qui sera parcouru par des coupes visant à maintenir une structure équilibrée ;
- Un groupe de reconstitution d'une contenance de 0,86 ha qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements ;
- Un groupe hors sylviculture, d'une contenance de 1,62 ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de PUY-DE-DÔME.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,
La directrice régionale adjointe,

Régine MARCHAL NGUYEN

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2021-12-07-00004

FR84-731 FC Durtol Relatif à l'approbation du
document d'aménagement
de la forêt communale de DURTOL 2021-2040
Département : PUY-DE-DÔME
Surface de gestion : 53,69 ha
Révision d'aménagement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 7 décembre 2021

ARRÊTE N°FR84-731

**Relatif à l'approbation du document d'aménagement
de la forêt communale de DURTOL 2021-2040
Département : PUY-DE-DÔME
Surface de gestion : 53,69 ha
Révision d'aménagement**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;
 - Vu** le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 23 mars 1999 portant approbation de l'aménagement de la forêt communale de DURTOL pour la période 1997-2016 ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-294 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - Vu** l'arrêté DRAAF n° 2021/06-01 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
 - Vu** la délibération du conseil municipal de DURTOL du 22 mars 2021, donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts ;
 - Vu** le dossier d'aménagement déposée le 19 août 2021 ;
- Sur** proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de DURTOL (PUY-DE-DÔME), d'une contenance de 53,69 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant la fonction sociale et la fonction de protection contre les risques naturels, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt est en totalité boisée, actuellement composée de Pin Sylvestre (35 %), Chêne sessile ou pédonculé (20 %), Douglas (15 %), Cèdre (5 %), Sapin pectiné (5 %), divers résineux (2 %), Châtaignier (5 %), divers feuillus (13 %).

La surface boisée est constituée de 49,28 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie irrégulière sur 17.5 ha, en attente sans traitement défini sur 16.15 ha et en futaie régulière sur 15,63 ha. Le reste de la surface boisée correspond à des zones hors sylviculture, laissés en évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.

Dans les zones en sylviculture, les essences objectifs principales qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le Douglas (17,50 ha), le pin sylvestre (9,93 ha), le Chêne sessile (20,68 ha), le Cèdre de l'atlas (1,17 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectifs associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2021 – 2040) :

- La forêt sera divisée en 7 groupes de gestion :
 - Deux groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 15,63 ha qui seront parcourus par des coupes selon une rotation de 8 ans ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 17,50 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à maintenir une structure équilibrée, selon une rotation de 10 ans ;
 - Deux groupes d'attente, d'une contenance de 16,15 ha, qui sera laissé en croissance libre sur la période ;
 - Deux groupes hors sylviculture, d'une contenance de 4,41 ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du PUY-DE-DÔME.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,
La directrice régionale adjointe,


Régine MARCHAL NGUYEN

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2021-12-07-00006

FR84-733 FC et FS Saint Germain l Herm Relatif à
l approbation du document d aménagement
des forêts communales et sectionales
de la commune de SAINT GERMAIN L HERM
2021-2040

Département : PUY-DE-DÔME

Surface de gestion : 64,62 ha

Premier aménagement



Lempdes, le 7 décembre 2021

ARRÊTE N°FR84-733

**Relatif à l'approbation du document d'aménagement
des forêts communales et sectionales
de la commune de SAINT GERMAIN L'HERM 2021-2040
Département : PUY-DE-DÔME
Surface de gestion : 64,62 ha
Premier aménagement**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;
 - Vu** le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2001 portant approbation de l'aménagement de la forêt sectionale de Cistrières pour la période 2000 à 2014 ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 22 juin 2004 portant approbation de l'aménagement de la forêt sectionnelle du Sapt et de Recolles pour la période 2003 à 2022 ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2005 portant approbation de l'aménagement de la forêt communale de Saint Germain l'Herm pour la période 2003 à 2022 ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-294 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - Vu** l'arrêté DRAAF n° 2021/06-01 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
 - Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT GERMAIN L'HERM du 3 septembre 2021, donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts ;
 - Vu** le dossier d'aménagement déposée le 16 septembre 2021 ;
- Sur proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les forêts sectionales et communales de SAINT GERMAIN L'HERM (PUY-DE-DÔME), d'une contenance de 64,62 ha, sont affectées prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction sociale, tout en assurant la fonction écologique et la fonction de protection contre les risques naturels, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Ces forêts comprennent une partie boisée de 45,83 ha, actuellement composée de Sapin pectiné (67 %), Epicéa commun (31 %), et divers feuillus (2 %). Le reste, soit 18,79 ha, est constitué de tourbières, friche et concession/ouvrage divers.

La surface boisée est constituée de 45,83 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie irrégulière. Le reste de la surface boisée correspond à des zones hors sylviculture, laissés en évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.

Dans les zones en sylviculture, l'essence objectif principale qui déterminera sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sera le Sapin pectiné (45,83ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectifs associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2021-2040) :

- La forêt sera divisée en deux groupes de gestion :
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 45,83 ha qui sera parcouru par des coupes visant à maintenir une structure équilibrée ;
 - Un groupe hors sylviculture, d'une contenance de 18,79 ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du PUY-DE-DÔME.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,
La directrice régionale adjointe,

Régine MARCHAL NGUYEN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-12-10-00003

Arrêté médaille du travail promotion janvier
2022



20 2 12 18 7

Clermont-Ferrand, le

10 DEC. 2021

ARRÊTÉ
Accordant la médaille d'honneur du Travail
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame AGUIAR Marie-Claire**
Gestionnaire conseil, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Madame ALCOUFFE Natacha**
Technicienne de laboratoire, FERLUX, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur AMARO Dominique**
Sapeurs-pompiers, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à RIOM
- **Monsieur AMOUROUX Philippe**
Agent, SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE CLERMONT-FERRAND
AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CHAMALIÈRES
- **Madame ANDRAUD Chrystèle**
Conseiller des professionnels, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ARNAUD Laurence**
Conseillère commerciale ve, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX

- Madame ASTIER Évelyne**
Gestionnaire ressources humaines, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- Madame ATHAINE Fabienne**
secrétaire, PROXIEL, AIGUEPERSE.
demeurant à MESSEIX
- Madame AUBRY Catherine**
Chargée de clientèle particuliers, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF
CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- Madame AUDEBERT Marie-Andrée**
lingère, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER MERLINES.
demeurant à MESSEIX
- Madame AURIERES Christele**
Conseiller a l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à COURPIERE
- Madame BADAREL Maria de Fatima**
Secrétaire comptable, COMITE ENTREPRISE DE LA SA LA MONTAGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- Monsieur BAGNARD Bruno**
Mécanicien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- Madame BAISSAC Murielle**
Employée commerciale, AUCHAN HYPERMARCHE, AUBIÈRE.
demeurant à REIGNAT
- Madame BALLET Angéline**
Technicienne santé prévoyance, AESIO MUTUELLE, PARIS.
demeurant à CHAMALIERES
- Madame BALSEZ Florence**
Secrétaire de direction, GROUPE TITEL, CÉBAZAT.
demeurant à ENNEZAT
- Monsieur BARANCZYK Eric**
conducteur de matériel de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- Monsieur BARDON Steven**
Chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CHADELEUF
- Monsieur BARDOUX Sebastien**
Ouvrier, SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE.
demeurant à MAZAYE

- **Madame BARRAT Juliette**
manipulatrice en électroradiologie, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur BARRAUD David**
Chef d'équipe, COTTEL RESEAUX, METZ.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE

- **Monsieur BARTHOMEUF Sébastien**
mécanicien monteur, OXY CENTRE, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Madame BARTOLOMEU Sandra**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT

- **Monsieur BASTIDE Olivier**
Agent logistique, CLESSE INDUSTRIES, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à REIGNAT

- **Monsieur BATHIAS Jean François**
Manager commerce, AUCHAN HYPERMARCHE, AUBIÈRE.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur BEGUIN Stephane**
Operateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE

- **Monsieur BENMANSOUR Fodel**
Coffreur bancheur, ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE, AIX-LES-BAINS.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur BERARD Jacky**
chaudronnier, ISSOIRE AVIATION, LE BROC.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

- **Monsieur BERAUD Emmanuel**
Technicien, HITACHI RAIL STS FRANCE, LES ULIS.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE

- **Monsieur BERGOUGNOUX Andre**
Ouvrier spécialisé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-HERENT

- **Madame BERTHELIN Agnès**
pharmacienne, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER
MERLINES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BERTHEOL Odile**
comptable, CHD AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BERTHON David**
Directeur d'agence, COLAS FRANCE, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BERTIN-JOLLAND Céline**
Référente technique, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-NOIRE
- **Madame BESSEYRE Valérie**
Opérateur polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BESSON Antoine**
Chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à LE CREST
- **Madame BESSON Carole**
Assistante direction comptable, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur BESSON Gaëtan**
Ingénieur logistique, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BIDON Stéphanie**
Employée de banque (gestionnaire vie du compte), BANQUE POPULAIRE AUVERGNE
RHONE ALPES, LYON.
demeurant à LA CROUZILLE
- **Monsieur BIGAY Bertrand**
Chef de groupe travaux, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, LEMPDES.
demeurant à LE CHEIX
- **Monsieur BILLARD Herve**
Gestionnaire déploiement, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Madame BLANCHET Sandrine**
Responsable d'agence, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
- **Madame BLOT Maria de Fatima**
Directrice de caisse, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Madame BLOT Virginie**
Opératrice montage n3, SAS LA MANUFACTURE DES LUMIERES, SAINT-GEORGES-DE-
MONS.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame BOBIER Celine**
Technico commerciale, AESIO MUTUELLE, PARIS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS

4/81

- **Monsieur BODINIER Sébastien**
Chef de service travaux, BOUYGUES BATIMENT SUD-EST, LYON.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BOGAY David**
Cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur BOGEY David**
Cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur BOILE Christophe**
Responsable des services terrains, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BOILE Sabine**
Ingénieur commercial itinérant, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur BOIVIN Pascal**
chauffeur livreur, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER
MERLINES.
demeurant à SAVENNES
- **Madame BONHOMME Florence**
Employée de presse, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BONIN Thomas**
Technicien de maintenance, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-
FLORINE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame BONNEAUD Sabine**
agent hôtelier spécialisé, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER
MERLINES.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur BONNEFOY Christophe**
conducteur d'appareil, S.N.F. SA, ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON.
demeurant à SAINT-ANTHEME
- **Madame BONNET ABASCAL Françoise**
Médecin du travail, A I S T LA PREVENTION ACTIVE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BONNET Philippe**
Technicien maintenance travaux, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CORENT
- **Monsieur BOSSARON Fabrice**
Régleur fabrication bouteilles, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à BUSSIERES-ET-PRUNS

- **Monsieur BOUDEAUD Ludovic**
Cadre commercial, TEREOS FRANCE, ORIGNY-SAINTE-BENOITE.
demeurant à LEZOUX
- **Madame BOUILLET Sandrine**
cytotechnicienne, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur BOUREBI Larbi**
opérateur de production, COSMEDIET BIOTECHNIE, BREUIL SUR COUZE (LE).
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame BOUSSEROL Carole**
Technicien de laboratoire, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, SAINT-AMANT-TALLENDE.
demeurant à FLAT
- **Madame BOYER Maryline**
Responsable adjoint, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BORT-L'ETANG
- **Monsieur BRAGA David**
Membre du comite de direction, SOC CASINO MUNICIPAL DE ROYAT, ROYAT.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame BRAVARD Sylvie**
Charge qualite / sqip leader, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BRESSON Romelie**
Serveuse, BUFFA'JOE, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à BEAUMONT-LES-RANDAN
- **Madame BRIANT Stephanie**
Assistante dentaire, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BRUGERE Armelle**
Agent de tri, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur BRUNEAUD Frederic**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur BRUNEL Christian**
Chef d'équipe, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur BRUN Xavier**
manutentionnaire, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

6/81

- **Monsieur BUGUE Bertrand**
 Chef de secteur commerce, LEROY MERLIN FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
 demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BUISSON Cyril**
 opérateur de production, WICHARD, THIERS.
 demeurant à PALLADUC

- **Madame CABANAC Aude**
 Agent d'accueil, OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY, LA TOUR-
 D'AUVERGNE.
 demeurant à LA TOUR-D'AUVERGNE

- **Monsieur CAEIRO Jacky**
 ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
 demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL

- **Madame CALLAERT Isabelle**
 Ingénieure commerciale, CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, CLERMONT-
 FERRAND.
 demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur CARDOSO Jean Francois**
 Expert qualité, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
 demeurant à CEYRAT

- **Madame CARRILLO Catia**
 Chef d'équipe polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
 D'AUVERGNE.
 demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE

- **Monsieur CARTON Pascal**
 Conducteur installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BRIOUDE.
 demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES

- **Madame CAULE Murielle**
 Auxiliaire de vie, ASSOCIATION SAINTE ELISABETH, BRIOUDE.
 demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Monsieur CAZABANT Thierry**
 Ouvrier qualifié, GROUPE TITEL, CÉBAZAT.
 demeurant à MALAUZAT

- **Madame CEBALLOS Sylvie**
 Employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, CROIX.
 demeurant à SAINT-SANDOUX

- **Madame CHABANAT Hélène**
 Suppléante technique et managériale, AGROLAB'S, CLERMONT-FERRAND.
 demeurant à NEBOUZAT

- **Monsieur CHABARLIN Christophe**
 Agent administratif pole emploi, POLE EMPLOI, LYON.
 demeurant à BEAUREGARD-VENDON

- **Madame CHABRIER Ludivine**
Opérateur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à VICHEL
- **Madame CHAINTREAU Odile**
Chargée d'assistance et d'expertise assurantielle, HARMONIE MUTUELLE, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur CHALET David**
chef d'équipe, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à MARAT
- **Monsieur CHANET François**
peintre automobile, CARROSSERIE TAILLANDIER, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame CHANUT Emilia**
logisticienne, ALCURA FRANCE, LE POINÇONNET.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CHAOUAOU Farid**
Mécanicien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ÇEBAZAT
- **Madame CHAPERT Delphine**
Responsable de residence sociale, ADOMA, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHAPON Cyril**
Qualiticien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à GERZAT
- **Madame CHARBONNÉL Isabelle**
Auxiliaire de vie, MUTUALITE DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur CHARBONNÉL Loïc**
4 rue des rochers 63800 perignat sur allier, TK ELEVATOR FRANCE, SAINT-BARTHÉLEMY-
D'ANJOU.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur CHARVILLAT David**
Chauffeur repandeuse, COLAS FRANCE, GERZAT.
demeurant à VILLOSANGES
- **Madame CHASTAING Elisabeth**
assistante, TCEM, AUBIÈRE.
demeurant à AUBIERE
- **Madame CHASTRETTE Christine**
Technicienne administrative, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à ORCINES

8/81

- **Madame CHATELET Cécile**
juriste, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON

- **Monsieur CHATONIER Laurent**
Commercial, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à MARSAT

- **Monsieur CHATRAS Stéphane**
Régleur injection, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHAURIAT

- **Madame CHAUFOUR Myriam**
Inspecteur commercial vie, GAN ASSURANCES, MÉRIGNAC.
demeurant à CHAS

- **Madame CHERVET Sandrine**
Sage femme, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE

- **Madame CHEVALIER Coralie**
Ouvrier, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à TERNANT-LES-EAUX

- **Monsieur CHEVALIER Jean-Yves**
Cariste, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Monsieur CHEVALLIER Mickaël**
maçon, ENTREPRISE RENON, CHÂTEAUGAY.
demeurant à MOZAC

- **Monsieur CHEVREL William**
Télévendeur, PLACE DU MARCHE, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à MOZAC

- **Madame CHEYNOUX Sylvie**
Co-responsable opérationnel, POMPES FUNEBRES CHEYNOUX, SUGERES.
demeurant à SUGERES

- **Monsieur CIVADE Sébastien**
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHE, AUBIÈRE.
demeurant à ORCET

- **Madame CLEDAT BOURS Cecile**
Opticienne diplômée, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame COLLANGE Patricia**
Secrétaire, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur COLPAERT Damien**
Technicien process, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame COMBEAUD Ghislaine**
Assistante confirmée, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE, COURBEVOIE.
demeurant à CHATEAUNEUF-LES-BAINS
- **Madame COMBRE Severine**
Conseillère réclamations clients, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, SAINT-AMANT-TALLENDE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur CONDON Gabriel**
Monteur qualifié en structure métallique , TICHIT SA, MALINTRAT.
demeurant à CHAPTUZAT
- **Monsieur COSTE Fabien**
Responsable logistique et achats, SCIE THT, COURPIÈRE.
demeurant à MARAT
- **Madame COUCHY Carole**
Mep qualité , VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur COUDERC Rene**
Responsable commercial, TRIAX SARL, MUNDOLSHEIM.
demeurant à MANZAT
- **Monsieur COUHERT Ludovic**
chef d'équipe, S.N.F. SA, ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-VALORGUE
- **Monsieur COUPAT Pierre**
aide soignant, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER MERLINES.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur COUPERIER Thierry**
Cariste polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, CURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur COURSOL Michel**
Ouvrier - machiniste, SOC COMMERC EAUX BASSIN VICHY, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Monsieur COURTEIX Bruno**
Conducteur embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CROCHET Cyril**
Cadre bâtiment, MC POSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT

10/81

- **Monsieur CROIZET Thierry**
Electro mécanicien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ORLEAT

- **Madame CUBIZOLLES Eva**
Comptable référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE

- **Madame DABERT Sylvie**
gestionnaire prestation, MUTUELLE DU CHU HOPITAUX DU PUY DE DOME, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

- **Monsieur DA SILVA George**
Responsable services clients, LEROY MERLIN FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT

- **Monsieur DA SILVA José**
Conducteur embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM

- **Madame DA SILVA Magali**
Hôtesse de caisse centrale, AUCHAN HYPERMARCHE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY

- **Monsieur DA SILVA Paulo**
Employé libre service, AUCHAN HYPERMARCHE, AUBIÈRE.
demeurant à VERTAIZON

- **Monsieur DAVARCI Bayram**
Gestionnaire déploiement, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC

- **Monsieur DAVID Alexandre**
Chargé d'affaires professionnels, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à ESCOUTOUX

- **Monsieur DEBAISIEUX Dimitri**
Opérateur sur commande numérique, CONCEPTION DE FACADE ET FACONNAGE,
CÉBAZAT.
demeurant à RIOM

- **Madame DEGIRONDE Ludivine**
Cadre bancaire, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DEHLI Jaouad**
agent de service, INITIAL, BEAUMONT.
demeurant à AULNAT

- **Madame DELCOUDERC Isabelle**
gestionnaire risques, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur DELERIS Xavier**
chargé d'affaires, SCATE, RIOM.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur DELMAS Jean-Sébastien**
Chef de projets, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LE CREST
- **Monsieur DELORME Rodolphe**
Gestionnaire paie et administration du personnel, ERAMET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DELSOL Olivier**
Régulateur, POMPES FUNEBRES CHEYNOUX, SUGERES.
demeurant à CULHAT
- **Madame DELTOUR Corinne**
Agent atelier moulage, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à GIGNAT
- **Madame DE MATOS Concepcion**
ouvrière, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur DEMONT David**
Responsable magasin matières premières, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à NOHANENT
- **Madame DEMOUSSEAU Gloria**
conseillère d'agence, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS.
demeurant à CÉBAZAT
- **Monsieur DE OLIVEIRA DA SILVA Joao**
Conducteur embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHAPTUZAT
- **Monsieur DE RODAT Guillaume**
Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame DESAMAIS Magali**
Assistante clientèle, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à RANDAN
- **Madame DESNIER Carine**
Secrétaire, GROUPE TITEL, CÉBAZAT.
demeurant à MONTCEL
- **Monsieur DESSITE Christophe**
Technicien géomètre, SCIE THT, COURPIÈRE.
demeurant à DOMAIZE
- **Monsieur DEVILLIERS Frédéric**
monteur câbleur, SCATE, RIOM.
demeurant à BILLON

- **Madame DIGONNAUX Elisabeth**
Directrice de magasin, DARTY GRAND EST, LIMONEST.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Madame DISSARD Aude**
Employée de banque, HSBC CONTINENTAL EUROPE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame DOMINGUEZ Marlyse**
Animateur services généraux, EUROPEENNE PHARMACOTECHNIE EUROPHARTEC,
LEMPDES.
demeurant à EFFIAT
- **Monsieur DONNAT Frederic**
Cariste / gestionnaires d'activité, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur DROUIN Nicolas**
Chef de chantier, COLAS FRANCE, PARDINES.
demeurant à PARENT
- **Monsieur DUBOST Nicolas**
Responsable maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à PALLADUC
- **Madame DUCHENE Cecile**
Opératrice sur ligne cms, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Monsieur DUFFAL Olivier**
Manutentionnaire cariste, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur DUFOUR Jérôme**
Responsable maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VICHÉL
- **Monsieur DUMONT Nicolas**
Technicien méthodes, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur DUMOUSSET Alexandre**
Technicien études, SCIE THT, COURPIÈRE.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur DUPARC Wilfried**
Superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Madame DURIF Valérie**
assistante administrative, SANDERS Centre Auvergne, AIGUEPERSE.
demeurant à AIGUEPERSE

- **Monsieur DURIN Cédric**
Technique d'études et mise en service, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - IT LOIRE
AUVERGNE, RIOM.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame DURIN Laurence**
Responsable de rayon, JARDILAND, CHARMEIL.
demeurant à EFFIAT
- **Monsieur DUZELIER Laurent**
Cariste polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur ENGLÉS Cyrille**
Technicien méthodes maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame ESOUZA Sophie**
Agent de stérilisation, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur FAIVRE Julien**
Logisticien, AUBERT & DUVAL, AUBIÈRE.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FAKIH Christine**
Chargée de communication, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FAURE Corinne**
Comptable, STE CONST INSTAL ELECT PUY DE DOME, COURPIÈRE.
demeurant à SALLEDES
- **Monsieur FAURE Grégory**
responsable maintenance, C E P, THIERS.
demeurant à CHATELDON
- **Monsieur FAURE Lionel**
Coordinateur flux, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur FAURE Olivier**
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, AUBIÈRE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame FAYET Karine**
opératrice ressuage et montage, WICHARD, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur FEIT Jean Yves**
Tôlier soudeur, CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE, BRANSAT.
demeurant à YOUX

- **Monsieur FELZINES Boris**
Technicien de qualification confirmé incendie, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à RIOM

- **Monsieur FERREIRA Stéphane**
Magasinier, SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-
CHAMPANELLE.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE

- **Madame FERROUDJ Noura**
Conseiller de clientèle privée, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BABEL

- **Monsieur FIGUEIREDO Carlos**
Technicien en ressuage, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES

- **Monsieur FLEURY Jean-Claude**
ouvrier, ESAT du CCAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame FLORES Stéphanie**
Agent de nettoyage, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à AULNAT

- **Monsieur FONTANET Mickael**
Responsable uap toles fortes, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à USSON

- **Monsieur FONTANIER Franck**
Technicien, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE

- **Madame FOUCAULT Marie-Christelle**
Superviseur péage, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, USSAC.
demeurant à MANZAT

- **Madame FOULHOUX Myriam**
Infirmière, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BONGHEAT

- **Monsieur FOURNIER Emmanuel**
Ingénieur, HITACHI RAIL STS FRANCE, LES ULIS.
demeurant à SAINT-SANDOUX

- **Madame FREJAT Audrey**
Comptable, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à RIOM

- **Monsieur GALLET Olivier**
Responsable qualité, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à ROYAT

- **Monsieur GALLON Ludovic**
Dessinateur projeteur, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Madame GANNE Marina**
Gestionnaire clientèle habitat, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Madame GARCIA Corinne**
conseillère mutualiste, MUTUELLE DU CHU HOPITAUX DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur GARD Laurent**
Conducteur / régleur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MALINTRAT
- **Madame GARIBALDI Laetitia**
Conseiller patrimonial, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à MOZAC
- **Madame GAUTHIER Alexandra**
Responsable institut conseillère esthéticienne, REAL BEAUTE, AUBIÈRE.
demeurant à CORENT
- **Madame GAUTHIER Sandra**
Adjointe responsable réclamations, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, SAINT-AMANT-TALLENDE.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur GELY Christophe**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur GENEST Jerome**
Responsable technique, HITACHI RAIL STS FRANCE, LES ULIS.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur GERARD Henri**
Resp qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur GIAI-MINIETTI Christian**
Responsable d'affaire adjoint en chauffage, ventilation et climatisation, AXIMA CONCEPT, COURBEVOIE.
demeurant à THURET
- **Monsieur GIBELIN Nicolas**
Chef comptable, FAREVA MIRABEL, RIOM.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur GIDON Fabien**
Technicien, FAREVA MIRABEL, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur GILLAIZEAU Frédéric**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERVAZY

16/81

- **Madame GIRAUDIAS Corinne**
ouvrière, SAS MARQUARDT, LA.MONNERIE.
demeurant à ORLEAT

- **Madame GIRAUD Sylvie**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SOLIGNAT

- **Madame GLAZKOFF Patricia**
Guide accompagnatrice, MICHEL VOYAGES, CHAUFFAILLES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur GODARD Erwan**
directeur général adjoint, WICHARD, THIERS.
demeurant à MEZEL

- **Monsieur GOKDEMIR Tefik**
Cariste / gestionnaire d'activité, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENVAL

- **Monsieur GOLFIER Philippe**
Technicien be, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à FLAT

- **Madame GOMES Nathalie**
Hôtesse service clients, LEROY MERLIN FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

- **Madame GOMEZ Stéphanie**
Secrétaire de direction, ASS POUR GESTION ET DEVELOPPEM DU VIADUC,
CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à RIOM

- **Monsieur GONCALVES Michael**
employé, ONET TECHNOLOGIES CN, MARSEILLE.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur GOURGAUD Didier**
Administrateur sig, SUEZ EAU FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur GOUT William**
Conducteur de travaux, EIFFAGE GENIE CIVIL, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur GRAND Franck**
Technicien automatisme, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL

- **Monsieur GRANDJEAN Raphaël**
Chauffeur convoyeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à COUDES

- **Monsieur GRANGE Eric**
Agent atelier démoulage, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE

- **Madame GRAPIN Nathalie**
Conseiller spécialisé, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES

- **Madame GRZAMBAL Chantal**
assistante administrative, ACTIV'ADIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Madame GUERENNE Anne Laure**
Responsable service achats marchés, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur GUIBERT Philippe**
Chargé de mission, AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur GUILLEMENT Frédéric**
Administrateur totem, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur GUITTARD Christophe**
Employé commercial, AUCHAN HYPERMARCHÉ, AUBIÈRE.
demeurant à CHAMPEIX

- **Monsieur GUITTARD Jean-Louis**
Comptable, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ORSONNETTE

- **Monsieur HECQUET Guillaume**
Responsable exploitation logistique, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame HENRIQUES Estelle**
Assistante commerciale et entreprise, GAN ASSURANCES, MÉRIGNAC.
demeurant à CHATEAUGAY

- **Monsieur HILARIO David**
Opérateur machine, SOCIÉTÉ DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC

- **Monsieur HIVERNAT Patrick**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE

- **Madame HORTALA Catherine**
Assistante de direction, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame IMBERT Annie**
 , VOLCAREST, CHAMPS.
 demeurant à SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE
 Employée
- **Madame IMBERT Évelyne**
 assistante facturation, SANDERS Centre Auvergne, AIGUEPERSE.
 demeurant à DAVAYAT
- **Madame ISSARD Marie-Anne**
 responsable MRO, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
 demeurant à DORAT
- **Monsieur ITIER Christophe**
 Responsable commercial confirme, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
 demeurant à GERZAT
- **Madame JACQUARD Marie Hélène**
 Agent de maîtrise - responsable de rayon, LEROY MERLIN FRANCE, CLERMONT-
 FERRAND.
 demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur JALOUX Guillaume**
 Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
 demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur JOMARD Olivier**
 Responsable plateforme, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
 demeurant à AUBIERE
- **Madame JOURDE Marianne**
 secrétaire médicale, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
 demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame JOURNEUX Anne**
 Conseillère pole service leader, DARTY GRAND EST, CLERMONT-FERRAND.
 demeurant à SAINT-BABEL
- **Monsieur JOVANOVIC Marc**
 Membre du comité de direction, SOC CASINO MUNICIPAL DE ROYAT, ROYAT.
 demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JOZENCY Fabien**
 Technicien de maintenance, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
 demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame KACED Christelle**
 Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
 demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur KRARIA Madani**
 Maçon, COLAS FRANCE, LEMPDES.
 demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LABAUNE Stéphane**
 Agent de fabrication, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
 demeurant à JUMEAUX

- **Madame LACHAUX Betty**
opératrice sur presse, C E P, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur LACOLOMBE Denis**
Réfèrent technique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Madame LACQUIT DE RIBIER Sandrine**
Expert fiscalité, ERAMET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur LADEVEZ Frédéric**
Monteur reseaux, SERANGE, LACHASSAGNE.
demeurant à BIOLLET
- **Madame LAFARGE Francine**
Infirmière, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à MONTPEYROUX
- **Madame LAFARGE Maria**
Manœuvre, SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-
CHAMPANELLE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame LAHAYE Céline**
Chargée de formation, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame LALOUX Carine**
Auxiliaire de puériculture, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame LANCEMENT Aude**
technicienne de contrôle, WICHARD, THIERS.
demeurant à PASLIERES
- **Madame LANDOMIEL Lydia**
Technicienne d'atelier en électricité; ETUDE & CONSTRUCTION D'AUTOMATISMES,
CÉBAZAT.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame LANORE Sylviane**
Conductrice embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur LARAT Fabrice**
Technicien de développement, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à VILLENEUVE-LES-CERFS

20/81

- **Monsieur LASCRET Nicolas**
responsable gestion de stock, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Madame LAVEISSIERE Isabelle**
Contrôleur de gestion, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur LE BEGUEC Franck**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE

- **Madame LEBOURG Isabelle**
Attachée juridique, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur LECOLE Remi**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame LECUYER Marie Laure**
Gestionnaire exploitation, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à LE CENDRE

- **Madame LE MARCHAND Viviane**
Sage femme, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à COURNON-D'Auvergne

- **Madame LEONE Angela**
Agent de production, HITACHI RAIL STS FRANCE, LES ULIS.
demeurant à SAINT-IGNAT

- **Monsieur LEPAGE Lionel**
Directeur, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

- **Madame LEPRINCE Isabelle**
Commissaire aux comptes, KPMG, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM

- **Madame LEVRIER Valérie**
Assistante commerciale, VICAT, L'ISLE-D'ABEAU.
demeurant à LEZOUX

- **Monsieur LEVY Patrick**
Directeur régional, LABORATOIRE CHAUVIN, MONTPELLIER.
demeurant à CHADELEUF

- **Monsieur LING Emmanuel**
électricien industriel, SCATE, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur LIORET Christophe**
chef d'équipe, SUEZ RV OSIS SUD EST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur LITALIEN Pierre**
Airbus segment manager, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Madame LOBO Nathalie**
Chargée de mission, AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LUIS Antonio**
responsable d'usine, SANDERS Centre Auvergne, AIGUEPERSE.
demeurant à ENTRAIGUES
- **Monsieur MAGNE Pierre**
Technicien bureau d'études, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à ENNEZAT
- **Madame MAILLARD Nathalie**
Infirmière, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COUDES
- **Monsieur MAILLY Renaud**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur MALAPAIRE Frederic**
Cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MALNUIE David**
Operateur smc, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU
- **Madame MALROUX Sylvie**
Responsable rh uap, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MALVIEILLE Stéphane**
Mécanicien de maintenance, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à DURTOL
- **Madame MANIEZ Florence**
Chargée de développement, KRONENBOURG, OBERNAI.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Madame MAREK Sandra**
Technicienne de laboratoire, FAREVA MIRABEL, RIOM.
demeurant à MENETROL
- **Madame MARIA Patricia**
assistante de service, CHRONOPOST, GERZAT.
demeurant à FLAT

22/81

- **Madame MARLEIX Anne-Gaëlle**
Assistante administrative, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MARLIAC Karine**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-BONNET-LES-ALLIER
- **Madame MARTEL Virginie**
Secrétaire, AUTOMOBILES DU VAL D ALLIER, ISSOIRE.
demeurant à COLLANGES
- **Monsieur MARTIN Lilian**
Météologue, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Monsieur MARTIN Olivier**
Ingénieur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame MARY Viviane**
Chef comptable, NEFTYS.PHARMA, LEMPDES.
demeurant à DORAT
- **Madame MASSON Liza**
Infirmière, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MASSON Thierry**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BROC
- **Madame MATHIEU-LESBAZEILLES Andrée**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MAUBERT Isabelle**
Assistante pôle prélèvement, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame MAUBERT Katia**
ouvrière, WICHARD, THIERS.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur MAUFROY Julien**
Chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à RIOM
- **Madame MAZUEL Gaëlle**
Logisticienne, SANDERS CENTRE AUVERGNE, AIGUEPERSE.
demeurant à ORCINES

23/81

- **Madame MAZZETTI Karen**
Ash, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur MEGE Alexis**
Responsable d'agence, PRAXY CENTRE, GERZAT.
demeurant à BRENAT
- **Madame MEGE Sandra**
Responsable d'agence, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur MEHALI Hanifi**
Peintre, CARDOME, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MENDES José**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur MENDES PEREIRA Bastien**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à NESCHERS
- **Monsieur MERCIER Julien**
Menuisier, EURL LOPITAUX, PIONSAT.
demeurant à PIONSAT
- **Madame MERCIER-MOUTIN Nicole**
Agent à domicile, ASS.LOCALE D'AIDE A DOMI.EN MILIEU RURAL, CRAPONNE-SUR-ARZON.
demeurant à MEDEYROLLES
- **Monsieur MERCIER Sébastien**
Chef d'équipe échafaudage, BRAND FRANCE SAS, TRÉVOUX.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MERLAUD Lucile**
Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MESTIVIER Marie-Claire**
Employée, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL
- **Madame MESTRE Isabelle**
technicienne administrative, MUTUELLE DU CHU HOPITAUX DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur METAIS Frédéric**
Technicien de traitement des eaux, SUEZ EAU FRANCE, RILLIEUX-LA-PAPE.
demeurant à COUDES

- **Madame MEYNIEUX Sandrine**
Conseillère mobilité, MA NOUVELLE VILLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur MEYRONNE Patrick**
Technicien logistique, BOIRON, AUBIÈRE.
demeurant à CEBAZAT

- **Madame MICARD Agnes**
Employée admin et comptable, COLAS FRANCE, SAINT-ÉLOY-LES-MINES.
demeurant à YOUS

- **Madame MICHAUD Karine**
Chargée de mission, AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES, LYON.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

- **Madame MICHEL Valérie**
Assistante technique en santé au travail, A I S T LA PREVENTION ACTIVE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à OLBY

- **Madame MICHY Catherine**
Directrice d'agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE BROU

- **Monsieur MIGNON Julien**
Chef de chantier, COLAS FRANCE, GERZAT.
demeurant à ORCET

- **Madame MOISSAING Stéphanie**
Acheteur productivité, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame MONGREDIEN Christelle**
Infirmière puéricultrice, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à CHATEAUGAY

- **Madame MONIER Anne**
manager, OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY, LA TOUR-D'AUVERGNE.
demeurant à PERPEZAT

- **Madame MONISTROL Christelle**
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALINTRAT

- **Madame MONTADOR Audrey**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à RIOM

- **Madame MONTAGNE Karine**
Agent de maîtrise, HEI-AGENCE AUVERGNE-CMR, CLERMONT FERRAND.
demeurant à NOHANENT

25/81

- **Madame MONTEIRO Nathalie**
ouvrière, ESAT du CCAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur MONTEL Daniel**
Technicien, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame MOREIRA Virginie**
Secrétaire médicale, A I S T LA PREVENTION ACTIVE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à OLBY

- **Madame MORET Myriam**
Secrétaire juridique, OFFICE NOTARIAL DE CHAMALIERES, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

- **Monsieur NISSEN Alain**
Responsable bureau d'études, EUROVIA DROME ARDECHE LOIRE AUVERGNE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM

- **Monsieur NOVAIS Manuel**
Chef d'équipe, COLAS FRANCE, LEMPDES.
demeurant à LE CREST

- **Madame OLIVIER Fabienne**
Chargée de mission, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur ONZON Norbert**
Spécialiste process ressources en eaux, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MONTCEL

- **Madame OPE Nelly**
Comptable, AUTOMOBILES DU VAL D ALLIER, ISSOIRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur PABIOT Stéphane**
Attaché scientifique hospitalier, ASTRAZENECA, COURBEVOIE.
demeurant à RIOM

- **Monsieur PACHON Stéphane**
Employé logistique qualifié, AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MANGLIEU

- **Monsieur PANEFIEU Florent**
Magasinier bobines, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à MARAT

- **Monsieur PAOLI Christophe**
Chef d'entreprise, SCIE THT, COURPIÈRE.
demeurant à RIS

- **Monsieur PAREYRE Benjamin**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame PARIENTE Ingrid**
Opératrice, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PASANISI Sylvain**
Pâtissier, AUCHAN HYPERMARCHÉ, AUBIÈRE.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur PASQUET Sylvain**
Responsable technique mécanique outillage, ATELIERS FABRICATION PIÈCES
INDUSTRIELLE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à THIERS
- **Monsieur PELISSIER Didier**
Automaticien, SOCIÉTÉ DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Madame PERCEAU Carole**
Cadre infirmier, CLINIQUE MÉD CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur PERCHE Christophe**
Agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à TALLENDE
- **Madame PEREIRA DA CRUZ Céline**
Hôtesse d'accueil, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur PEREIRA Sévérino**
Responsable exploitation technique magasin, AUCHAN HYPERMARCHÉ, AUBIÈRE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur PEREZ Valéry**
Chargé d'affaires, KSB SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à VOLLORE-VILLE
- **Monsieur PETIT Florent**
conducteur de matériel de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à NEUVILLE
- **Monsieur PEYNET Philippe**
Chauffeur pl, COLAS FRANCE, SAINT-ÉLOY-LES-MINES.
demeurant à YOUNG
- **Monsieur PEYRE Maurice**
Technicien installation maintenance, ENTREPRISE PICHOT ANDRÉ ET COMPAGNIE,
LEMPDES.
demeurant à AUBIAT

27/81

- **Madame PIC Carole**
Technicien supply chain, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BROCC
- **Madame PICGIRARD-BELLINA Karine**
Chargée de relation clients, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame PICHELINGAT Sandra**
technicienne, SAFRAN Electronics & Défense, MONTLUCON.
demeurant à LE QUARTIER
- **Monsieur PIERREDON David**
Directeur de production, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à MEILHAUD
- **Monsieur PIGNARD Franck**
Mep méthodes, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-JEAN-EN-VAL
- **Madame PIGNOL Lucy**
Secrétaire médicale, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame PILAT Cécile**
Assistance commerciale, SAUZEDDE BIGUET, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur PILEYRE Jean-Benoit**
opérateur, ACTIV'ADIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CULHAT
- **Monsieur PINCHON Pierre**
Ouvrier spécialisé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame PINEL Christelle**
Agent de stérilisation, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame PINLONG Stéphanie**
infirmière, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER MERLINES.
demeurant à PRONDINES
- **Monsieur PINTO José**
Maintenance supports, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à JOZERAND
- **Monsieur PIRES Luis**
Chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur PITOIS Franck**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VEYRE-MONTON

28/81

- **Monsieur PLAISANT Ludovic**
ouvrier, SANDERS Centre Auvergne, AIGUEPERSE.
demeurant à ENNEZAT

- **Madame PLANEIX Valérie**
Agent de service, ONET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CÉBAZAT

- **Monsieur PLANTIN Yannick**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Madame PLUCHART Florence**
Secrétaire principale, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à VOLVIC

- **Madame POGNAT Valérie**
Agent d'entretien, ETS MACHEBOEUF, AIGUEPERSE.
demeurant à SAINT-ANGEL

- **Monsieur POLIDORI Stéphane**
Dispatcheur, COLAS FRANCE, LEMPDES.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE

- **Monsieur POUYET POULET Marc**
employé de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame POUYET POULET Sandra**
employée de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur POYAUD Ludovic**
Chef d'équipe, SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-
CHAMPANELLE.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame PRADELLA Céline**
chargée d'affaire professionnelle, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT

- **Monsieur PRUDENT Fabrice**
Technicien, QUALIGAZ, AUBERVILLIERS.
demeurant à NESCHERS

- **Monsieur PUECH David**
Directeur de territoire, OGF, PARIS.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur QUEYREL Benoît**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PLAUZAT

29/81

- **Madame RABANY Alexandrine**
Chargée de clientèle, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur RABEMIHOATRA Christian**
Ouvrier de maintenance, ADOMA, PARIS.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur RAMBAUD Gilles**
Responsable de secteur, WILLIAM GRANT AND SONS FRANCE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
demeurant à FLAT
- **Madame RANC Antonia**
opératrice de production, WICHARD, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame RANCHET Peggy**
Assistante administrative, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RAPPIN Vivien**
Magasinier service administratif, LABO CENTRE FRANCE, CÉBAZAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur RAUTUREAU Fabrice**
Technicien cad designer, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur RAYNAUD Ghislain**
Bp manufacturing, EUROAPI FRANCE, VERTOLAYE.
demeurant à JOB
- **Monsieur REBEIX Patrice**
Chef de secteur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur REBIERE Cédric**
Responsable magasin pièces détachées, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à GERZAT
- **Madame REFEYTON Chantal**
aide soignante, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER
MERLINES.
demeurant à AVEZE
- **Madame RENAULT Gwénaëlle**
Gestionnaire administratif, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RESZITNYK Sylvie**
Tech gestion sous traitance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARDINES

30/81

- **Madame RIGAUD Christelle**
Conseiller mobilité, MA NOUVELLE VILLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur RIOU Jérémie**
Responsable logistique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RIVOALAN Rachel**
Opératrice de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE
- **Monsieur ROBALO RAPOSO Thierry**
Technicien de maintenance mécanique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame ROCHE Cécile**
Hôtellerie, NOUVELLE SOCIETE HOTELIERE VICHYSOISE, VICHY.
demeurant à VILLENEUVE-LES-CERFS
- **Madame ROCHE Christine**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame ROCHE Edwige**
Conseillère emploi formation, MISSION LOCALE RIOM LIMAGNE COMBRAILLES, RIOM.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Madame ROCHE Gaëlle**
technicienne administrative, MUTUELLE DU CHU HOPITAUX DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur ROCHE Julien**
Technicien usinage, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame RODDIER Christiane**
Gardiennne immeuble, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur RODRIGUES Rui Manuel**
opérateur polyvalent, C E P, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame RODRIGUES Valérie**
Employée commerciale, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur RODRIGUEZ Julien**
Ajusteur mouliste, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à VILLENEUVE-LES-CERFS
- **Madame ROGER Mélanie**
Responsable vente et animation, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CHAMALIERES

- **Madame ROLLE Christelle**
A S H, LES OPALINES CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur RONGIER Cyril**
Cariste polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à SALLEDES
- **Monsieur ROOS Olivier**
Responsable projets, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ROSTAN Céline**
Assistante de direction, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur ROUHALDE Rudolf**
Conducteur de ligne d'embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur SABATTE Cédric**
Cadre, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur SABLONIERE Laurent**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à SAINTE-AGATHE
- **Monsieur SALAVILLE Stéphane**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-HERENT
- **Madame SALMIN DUFOURD Aurelie**
Sous-directrice en hôtellerie - restauration, SOCIETE MONTFERRANDAISE
D'HOTELLERIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT
- **Madame SALMON Stéphanie**
Chef monteur, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIÈRES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur SAMPAIO David**
équipier de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, CROIX.
demeurant à CÉBAZAT
- **Monsieur SAMSON Stéphane**
Opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur SANCHEZ Raphaël**
Coordinateur supply chain, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ÉLOY-LES-MINES.
demeurant à NEUF-ÉGLISE

32/81

- **Madame SANVOISIN Barbara**
Salariée, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur SARAZIN Benoît**
Directeur programme adjoint immobilier, EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST, LYON.
demeurant à LE CENDRE

- **Madame SAVEL Karine**
secrétaire médicale, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LUDESSE

- **Madame SERAMY-RANGLARET Corinne**
Conseillère gestion des droits, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à VIC-LE-COMTE

- **Madame SERRE Cristina**
Charge de relation clients, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PLAUZAT

- **Monsieur SILVA Christophe**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE

- **Monsieur SIMON Jérôme**
Responsable amélioration continue, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur SIMON Pierrick**
Technico-commercial, COOPÉR SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à RIOM

- **Madame SION Danielle**
Pharmacien, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur SMAGHUE Vincent**
manager secteur, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur SOFFYS Marc**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHIDRAC

- **Monsieur SOULON Stéphane**
Agent de propreté, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame SUCHER Sandra**
Conducteur d'engins, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Monsieur TABORDA Ulysse**
Chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LOUBEYRAT

- **Monsieur TAILLANDIER Frédéric**
Technicien, EUROAPI FRANCE, VERTOLAYE.
demeurant à JOB
- **Monsieur TERRISSE Jérôme**
Chef de chantier, COLAS FRANCE, LEMPEDES.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame THEUIL Elisabeth**
Chef maquilleuse, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur THIODAT Nicolas**
Technicien de production, FAREVA MIRABEL, RIOM.
demeurant à CULHAT
- **Monsieur THOME Herve**
Responsable exploitation logistique, AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur TILMANT Sébastien**
Ouvrier de maintenance, GOODYEAR FRANCE, RIOM.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur TOSIC David**
Responsable communication, GROUPE TITEL, CÉBAZAT.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur TOULOUSE Cédric**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur TOURNADRE David**
responsable des pistes, SAEM REMONTEES MECANIKES DU MONT DORE, MONT-
DORE.
demeurant à MONT-DORE
- **Madame TOUZINEAU Mélanie**
Monitrice métier de bouche, AUCHAN SUPERMARCHE, CROIX.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur TRIBALAT Alexis**
Chef de projet, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à AUBIAT
- **Monsieur TRONCHON Christophe**
Ingénieur études bâtiment, BOUYGUES BATIMENT SUD-EST, LYON.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur TUFFERY Cyril**
Gestionnaire ressources humaines, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MOZAC

34/81

- **Monsieur UMA Ibrahim**
chauffeur magasinier, OCP REPARTITION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame VALENTIN Christelle**
Opératrice polyvalente peinture poudrage, SAS LA MANUFACTURE DES LUMIERES,
SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à MANZAT

- **Monsieur VANDRAND Laurent**
Technicien qualité, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINT-GERVAZY

- **Madame VAZ Nathalie**
responsable ADV, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à DALLET

- **Monsieur VEDRINE Julien**
Technicien essai expertise, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à BERGONNE

- **Madame VEDRINE Séverine**
Technicienne qualité, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame VEILLET Virginie**
Assistante, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à RIOM

- **Monsieur VEISSEYRE Laurent**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PLAUZAT

- **Monsieur VELLETT Jean-Philippe**
vendeur, FNAC CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT

- **Monsieur VENIAT Jimmy**
Directeur d'agence bancaire, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à CREVANT-LAVEINE

- **Madame VERGE-SAINTRAPT Olivia**
Approvisionnement, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur VERGNAUD Julien**
Directeur des ressources humaines, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur VERHELST Matthieu**
Responsable gestion et administration, CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE,
PARDINES.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE

- **Monsieur VERNET François**
Conducteur de travaux, COLAS FRANCE, LEMPDES.
demeurant à ESPIRAT
- **Madame VEYRIERE Isabelle**
Conseiller a l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à SAINT-LAURE
- **Monsieur VEYSSIERE Christophe**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame VIALLE Delphine**
Conseiller des particuliers, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur VIDAL Fabrice**
Ouvrier spécialisé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur VIEIRA David**
Contrôleur de gestion, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur VIEVILLE Charles**
Responsable d'activité, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur VIGIER Jérôme**
Ingénieur méthode plastique, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Madame VILLEMAGNE Magali**
Membre équipe projet qualité, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame VINCENT Nathalie**
Mep logistique, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à FLAT
- **Monsieur WILLAUME Patrick**
Responsable maintenance, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame WILLIAMS Delphine**
Chargée d'affaires foncières, ASSEMBLIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame WURTH Carine**
Tété vendeuse, PLACE DU MARCHÉ, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur YESILYURT Yasin**
Cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC

36/81

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ALBERT Patrick**
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame ALBESSARD Yvette**
responsable économat blanchisserie, ROYAT THERMOTONIC, ROYAT.
demeurant à JOZE
- **Monsieur ALEM Thierry**
Régleur fabrication bouteilles, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame AMILHAT Carole**
Chargée de gestion, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Madame ARGAILLOT Nathalie**
Assistante commerciale, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur ARGENSON Laurent**
Chef d'équipe, BRAND FRANCE SAS, TRÉVOUX.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur ASTIER Philippe**
Chargé qualité sécurité environnement, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CREVANT-LAVEINE
- **Madame AURARD Isabelle**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur BAKETOU Eric**
Ingenieur mep industrialisation, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BARBERIS Laurent**
Directeur de gestion, AESIO MUTUELLE, PARIS.
demeurant à LA ROCHE-NOIRE
- **Monsieur BARBIN Franck**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à FLAT
- **Madame BARBOSA Sandrine**
Employée administrative, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT

- **Madame BARBRY Isabelle**
Titulaire assistant, BANQUE DE FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur BARGE Thierry**
chef d'équipe, OXY CENTRE, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur BARTHOMEUF Stephane**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur BATHIAS Jean François**
Manager commerce, AUCHAN HYPERMARCHE, AUBIÈRE.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame BEAL Sandrine**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à AYDAT
- **Madame BELLY Marie-Claude**
employée d'entretien, CASI DES CHEMINOTS AUVERGNE NIVERNAIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame BENEDETTI Laurence**
Agent de service, ONET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame BERARD DEMOSSIER Marie-Christine**
vendeuse principale, AUCHAN SUPERMARCHE, CROIX.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame BERARDI Catherine**
Secrétaire, SPIE ICS, BRON.
demeurant à MUR-SUR-ALLIER
- **Monsieur BERNARD Alain**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VARENNES-SUR-USSON
- **Madame BERTHELIN Agnès**
pharmacienne, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER MERLINES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BERTIN Nathalie**
Aide a domicile, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame BESSE Madeleine**
Chirurgien dentiste, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

38/81

- **Monsieur BION Philippe**
Directeur commercial, BOUYGUES BATIMENT SUD-EST, LYON.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur BLANCHETON Joel**
Moniteur d'atelier, CROIX-MARINE AUVERGNE-RHONE-ALPES, ROMAGNAT.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BLANC Pierre**
Operateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur BLEGENT Eric**
Operateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES
- **Monsieur BOILE Christophe**
Responsable des services terrains, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BOIS Frédéric**
agent de production, SANDERS Centre Auvergne, AIGUEPERSE.
demeurant à EFFIAT
- **Madame BONHOMME Florence**
Employée de presse, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BOROT Anne**
Secrétaire, ASS POUR GESTION ET DEVELOPPEM DU VIADUC, CHAMBARON SUR
MORGE.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Monsieur BOSLOUP Christian**
Employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur BOUCHON Frédéric**
auditeur, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à ROYAT
- **Madame BOUDET Agnès**
Agent administratif et commercial, AUTOMATISMES DU CENTRE EST - ACE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Madame BOUILLAUD Catherine**
Chargée de clientèle en mobilité professionnelle, MA NOUVELLE VILLE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Madame BOUSSET Michele**
Agent de production, HITACHI RAIL STS FRANCE, LES ULIS.
demeurant à BUSSIÈRES-ET-PRUNS

- **Monsieur BOUSSIM Diabignaré**
Cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur BRASI Jean François**
Qualiticien, SOCIÉTÉ DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BRAZI Karim**
Responsable métier plasturgie, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-
FLORINE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame BRICOUT Isabelle**
assistante de service social, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BRUCHET Christophe**
Technicien de maintenance, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Monsieur BRUNEIX Gilles**
Magasinier vendeur, PUM, REIMS.
demeurant à AURIERES
- **Monsieur BRUT Marc**
Délégué médical, PIERRE FABRE MEDICAMENT INFORMATION, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à MARSAT
- **Madame CALISTE Yolande**
Conseillère funéraire confirmée, ACCUEIL AUVERGNE FUNERAIRE, ISSOIRE.
demeurant à VARENNES-SUR-USSON
- **Madame CAMBLAN Françoise**
Opératrice sav, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur CAO Blas**
conducteur de travaux, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES-CLEVIA, ROMAGNAT.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur CARDOSO José Carlos**
merchandiseur, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à THIERS
- **Madame CARMONA Pascale**
Technicien gestion réclamations, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à NESCHERS
- **Madame CAULE Murielle**
Auxiliaire de vie, ASSOCIATION SAINTÉ ELISABETH, BRIOUDE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Madame CAVAGNA Sophie**
Aides-soignante, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur CELLE Gilles**
Agent technico commercial, DISTRIBUTION AMENAGEMENT ET ISOLATION,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MUR-SUR-ALLIER

- **Monsieur CETIN Tahir**
Agent de fabrication, GOODYEAR FRANCE, RIOM.
demeurant à RIOM

- **Madame CHAIGNEAU Valérie**
déléguée médicale, JANSSEN CILAG, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à CHAMALIERES

- **Madame CHAIZE Valérie**
Charge de relation clients, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE CREST

- **Monsieur CHAPPE Pierre**
Technicien traitement de l'information, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER

- **Madame CHASSAIGNE Véronique**
chargée de service client, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à AMBERT

- **Madame CHASTAING Élisabeth**
assistante, TCEM, AUBIÈRE.
demeurant à AUBIERE

- **Madame CHASTRETTE Christine**
Technicienne administrative, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à ORCINES

- **Madame CHATRAS Laure**
Conseillère en évolution professionnelle, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame CHAVAROT Isabelle**
préparatrice de commandes, OCP REPARTITION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PIGNOLS

- **Madame CHELLE Sylvie**
Responsable magasin, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame CHIRENT Sandrine**
Agent administratif, ASSOCIATION LES SAPINS, CEYRAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame CHOLET Cécile**
secrétaire médicale, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COGNET Raphaël**
chef d'atelier, C E P, THIERS.
demeurant à LUZILLAT
- **Madame COLLANGE Patricia**
Secrétaire, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame COLLY Chantal**
Secrétaire médicale, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur CONTIE Lionel**
chef d'équipe, PRECIS PLASTIC, CELLES-SUR-DUROLLE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur COSTE Philippe**
Responsable d'affaires, STE CONST INSTAL ELECT PUY DE DOME, COURPIÈRE.
demeurant à MARAT
- **Madame COURAGE Nathalie**
Conseillère commerciale, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COURCHINOUX Jérôme**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-FLORET
- **Monsieur CROCHET Cyril**
Cadre bâtiment, MC POSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur CROIZET Thierry**
Electro mécanicien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ORLEAT
- **Madame CROUZEIX Christelle**
aide soignante, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER MERLINES.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur DANCE Christophe**
Responsable système d'information, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DA SILVA FREITAS Lino**
Coordonnateur d'équipe, AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

42/81

- **Monsieur DA SILVA Jaime**
responsable maintenance, SAEM REMONTEES MECANIQUES DU MONT DORE, MONT-DORE.
demeurant à PERPEZAT
- **Monsieur DA SILVA Jean-Paul**
ouvrier paysagiste, AGRADIS, MALINTRAT.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur DAS NEVES MOREIRA Philippe**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à RIOM
- **Monsieur DAUPEUX Bernard**
Technicien, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Monsieur DEBOST Lilian**
Superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MADRIAT
- **Monsieur DEHARBE Noël**
Opérateur production, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ÉLOY-LES-MINES.
demeurant à MOUREUILLE
- **Monsieur DELORME Rodolphe**
Gestionnaire paie et administration du personnel, ERAMET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DÉ MALIBRAN Danielle**
Animatrice appro et perf metal, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame DENNE Sabrina**
Assistante médicale, A I S T LA PREVENTION ACTIVE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame DESMOLLES Claudine**
Expert service clients, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur DIOT Frédéric**
Directeur adjoint pole emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à ENVAL
- **Madame DJELLOUL Mazouza**
Chargée de relation client, CALBERSON AUVERGNE, GERZAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame DUCHOSSOY Jocelyne**
assistante de direction, ASSEMBLIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DUC Jean-Philippe**
Superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Monsieur DUFAL Pierre-Jean**
Technicien logistique, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUFFAL Olivier**
Manutentionnaire cariste, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARINGUES
- **Madame DUISSARD Annick**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-IGNAT
- **Monsieur DUMAS Olivier**
Technicien pmr, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Monsieur DURANT Thierry**
Agent de sûreté et sécurité, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame DUZELIER Myriam**
secrétaire comptable, PRECIS PLASTIC, CELLES-SUR-DUROLLE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur ELIAS David**
maçon, DUGOUR CLAUDE SARL, VOLVIC.
demeurant à RIOM
- **Madame ELIAS TARDY Jacqueline**
responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur EPAILLY Jacques**
Coordinateur d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur ESPINASSE Philippe**
Responsable santé sécurité environnement, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à COUDES
- **Madame ESTEBAN Laurence**
Assistante formation, AFTRAL, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FAKIH Christine**
Chargée de communication, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FALGOUX Caroline**
Tim, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT

44/81

- **Madame FARAT Patricia**
 personnel d'antenne des radios locales de radio france, SOCIETE NATIONALE DE
 RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
 demeurant à CORENT

- **Madame FARGE Sandrine**
 Ouvrière, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
 demeurant à MARINGUES

- **Madame FERNANDES DA SILVA Fernanda**
 employée, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
 demeurant à CHAVAROUX

- **Madame FERNAND Laure**
 secrétaire, SOCIETE DE LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO DOMES UNILABS,
 CLERMONT-FERRAND.
 demeurant à GERZAT

- **Madame FERREIRA Carla**
 Opératrice polyvalente, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
 D'AUVERGNE.
 demeurant à CHANONAT

- **Monsieur FLORENT Serge**
 Compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
 demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur FONTALBARD Yves**
 Agent de production, GOODYEAR FRANCE, RIOM.
 demeurant à GERZAT

- **Madame FORJAT Agnès**
 conseillère de clientèle, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
 demeurant à VOLLORE-VILLE

- **Monsieur FORTHIAS Patrick**
 technicien maintenance, C E P, THIERS.
 demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

- **Madame FOUILHOUX Pascale**
 Opticienne, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-
 ÉTIENNE.
 demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur FOULLIT Herve**
 Technicien métallurgie qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
 demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur FOURY Philippe**
 Ingénieur spécialiste, ATOS INTEGRATION, CLERMONT-FERRAND.
 demeurant à SAUXILLANGES

- **Monsieur FRIN Stéphane**
 Responsable clientèle, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
 demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur FROIS Carlos**
Mécanicien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur GALLET Olivier**
Responsable qualité, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur GATIGNOL Dominique**
chauffeur-livreur, SYSCO FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur GAUDIN Pascal**
Responsable agence, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur GAUJAL Frédéric**
Technicien ordonnancement, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MEILHAUD
- **Monsieur GAULTIER Gaël**
aide soignant, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER MERLINES.
demeurant à BOURG-LASTIC
- **Monsieur GENESTE Patrick**
Technicien métallurgiste, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE
- **Madame GERMAIN Sylvie**
chargée action commerciale, MUTUELLE DU CHU HOPITAUX DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur GIAI-MINIETTI Christian**
Responsable d'affaire adjoint en chauffage, ventilation et climatisation, AXIMA
CONCEPT, COURBEVOIE.
demeurant à THURET
- **Monsieur GIBERT Thierry**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Madame GIGANON Sylvie**
Comptable, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur GILLES Yves-Renaud**
Chef d'équipe ssi, SERIS SECURITY, CHAPONNAY.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Madame GILLE Valérie**
Chargée de clientèle, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENTRAIGUES

46/81

- **Monsieur GIRAUD Eric**
Chef de centre, COLAS FRANCE, GERZAT.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur GOBIN Philippe**
Dessinateur projeteur etam, INEO RHONE ALPES AUVERGNE, VILLEURBANNE.
demeurant à TALLENDE
- **Madame GONANT Valérie**
responsable administrative, SCATE, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur GOUPIL Didier**
Salarié- technico-commercial, REXEL FRANCE, PARIS.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame GRANGER Marie-Laure**
Infirmière de en santé au travail, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur GROS Raphael**
Conducteur de travaux, COLAS FRANCE, LEMPDES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur GUÉRIN Fabrice**
Régisseur d'évènements, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame GUERIN Véronique**
Assistante de direction & marketing, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à VILLENEUVE-LES-CERFS
- **Monsieur GUILLAUME Laurent**
Chauffeur convoyeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur GUITTARD Christophe**
Operateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur GUYOT Eric**
Technicien r&d, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur GWIZDZ Bruno**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur HARDY Richard**
Chef de projet, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à SAINT-BONNET-LE-CHASTEL
- **Monsieur HILARIO David**
Opérateur machine, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC

- **Monsieur HOARAU Calixte**
Métallier, CARDOME, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame ILGUN Gulcan**
ouvrière, PREÇIS PLASTIC, CELLES-SUR-DUROLLE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur JOURNIAC Olivier**
Cadre, SAFEGE, NANTERRE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame KERJOLIS Evelyne**
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur LABEUSSE Pierre**
Préparateur méthodes, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL
- **Monsieur LABONNE Thierry**
Chef d'équipe mécanique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur LACHASSE Vincent**
Informaticien, ATOS INTEGRATION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur LACHAUX Thierry**
Mécanicien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LEZOUX
- **Madame LAFARGE Maria**
Manœuvre, SOCIETE LAITIÈRE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-
CHAMPANELLE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame LAFORÊT Chantal**
Salariée, SODEXO ENTREPRISES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur LAMOUREUX Stéphane**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur LAMY Stéphane**
Coordinateur d'équipes, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame LANORE Sylviane**
Conductrice embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à AIGUEPERSE

- **Monsieur LAPARRA Sébastien**
attaché promotion médicale, LABORATOIRES EXPANSCIENCE, COURBEVOIE.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur LAURENT Patrick**
Performer energy, ENGIE ENERGIE SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Madame LECHAT Myriam**
Gestionnaire appui - pole emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LEFEBVRE Francis**
Monteur câbleur, SNEF, SAINT-PRIEST.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Monsieur LE FLOCH Dominique**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Madame LEMORT Janine**
directrice des opérations, ISS SERVICES, PARIS.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur LEPAGE Lionel**
Directeur, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Madame LEPAILLEUR Nathalie**
Employée administratif ou comptable, AUCHAN HYPERMARCHE, AUBIÈRE.
demeurant à MONTPEYROUX
- **Monsieur LEPINE Jean-Marc**
employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur LEROUX Eric**
Chef d'équipe, SNEF, SAINT-PRIEST.
demeurant à LE CHEIX
- **Monsieur LESPAGNOL Pierre**
Conducteur / régleur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à GERZAT
- **Madame LEVRIER Valérie**
Assistante commerciale, VICAT, L'ISLE-D'ABEAU.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur LONGCHAMBON Jean**
Chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à AULNAT

- **Monsieur LOPES DA SILVA SANTOS Artur**
Polisseur, SAUZEDDE BIGUET, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à THIERS
- **Madame LUQUET Laurence**
Assistante développement rh, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur MAGOT Eric**
Monteur ajusteur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur MANCILHA François**
Employé logistique qualifié, AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur MANGERET Christophe**
Employé de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur MARIER Olivier**
responsable technique climatisation, CF2C, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à AUBIAT
- **Monsieur MARLIAC Franck**
régulateur, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-BONNET-LES-ALLIER
- **Monsieur MARQUIS Jose**
Chef d'équipe, ONET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Madame MARTEAU Véronique**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à CEYRAT
- **Madame MARTET Martine**
Chargée de recrutement et d'accompagnement, AGENCE NATIONALE POUR LA
FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES, BEAUMONT.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur MARTIN Jean Francois**
Technicien supply chain, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur MAZEL Fabrice**
Technicien assistance de production, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-ANDRE-LE-COQ
- **Madame MAZELIER Christelle**
assistante commerciale, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame MAZILLER Florence**
Employée de commerce, AUCHAN SUPERMARCHE, CROIX.
demeurant à CHAMALIERES

50/81

- **Madame MERCIER Isabelle**
Assistante audition, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame MEYNIEUX Sandrine**
Conseillère mobilité, MA NOUVELLE VILLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame MICARD Agnes**
Employée admin et comptable, COLAS FRANCE, SAINT-ÉLOY-LES-MINES.
demeurant à YOUNG
- **Monsieur MICHEL Yves**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MOING David**
Technicien logistique, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ANTOINGT
- **Monsieur MOISSAING Jean-Philippe**
Ingénieur, HITACHI RAIL STS FRANCE, LES ULIS.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur MONTAGNE Stephane**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VERNET-LA-VARENNE
- **Monsieur MONTAUDON Jean Pierre**
Infirmier, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MORDEFROID Patricia**
Aide médico-psychologique, ASS POUR GESTION ET DEVELOPEM DU VIADUC,
CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à MENETROL
- **Madame MORET Myriam**
Secrétaire juridique, OFFICE NOTARIAL DE CHAMALIERES, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur MOULY Olivier**
chef de garage, SAEM REMONTEES MECANIKES DU MONT DORE, MONT-DORE.
demeurant à MONT-DORE
- **Madame MOURET Christine**
Pilote serac, SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-
CHAMPANELLE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame MURAT Nathalie**
Assistante d'agence, SOGEA RHONE-ALPES, VILLEURBANNE.
demeurant à MALINTRAT

- **Monsieur NERRIERE Thierry**
Technicien de maintenance, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame OLEON Isabelle**
agent de nettoyage, ATALIAN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur OLEON Patrick**
Opérateur, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Monsieur OLIVIER Stéphane**
Technicien, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame OPE Nelly**
Comptable, AUTOMOBILES DU VAL D ALLIER, ISSOIRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur ORTOLA Jean Jacques**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur PANAFIEU Stephane**
Assistant administratif, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur PARIS Olivier**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur PASQUALI Philippe**
Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PASSAT Pascal**
Charge de clientèle, AXA FRANCE IARD, NIMES.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur PAULOV Franck**
Chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame PEDRO Linda**
A S H, CLINEA, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PELISSIER Didier**
Automaticien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Madame PENY Marie - Hélène**
Agent financier, ASSEMBLIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

52/81

- **Monsieur PERINI Cyrille**
Agent process, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PEYRE Maurice**
Technicien installation maintenance, ENTREPRISE PICHOT ANDRE ET COMPAGNIE,
LEMPDES.
demeurant à AUBIAT
- **Monsieur PIACENTINI DIT PLAISANTIN Luc**
Visiteur médical, PIERRE FABRE MEDICAMENT, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur PIERRON Olivier**
Conducteur de travaux, SNEI, LEMPDES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur PIMPY Jean-Charles**
Inspecteur technique, APAVE SUDEUROPE SAS, TASSIN-LA-DEMI-LUNE.
demeurant à SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE
- **Madame PINEL Martine**
Juriste, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur PIQUELLE Jean François**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE
- **Madame PLANCHON Sandrine**
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame PLEWA Sandrine**
Secrétaire en gestion administrative, PRO SYSTEMES, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur POIRIER DELEURY Dominique**
Conseiller clientèle, EOVI MCD MUTUELLE, PARIS 12.
demeurant à GIGNAT
- **Monsieur PONCEPT Richard**
Électronicien, HITACHI RAIL STS FRANCE, LES ULIS.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur PONCHON Laurent**
Technicien, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à DORAT
- **Monsieur POUGHON Philippe**
Technicien bureau études, ADISSEO FRANCE S.A.S., COMMENTRY.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame POURCHET Florence**
technicienne de laboratoire, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC

- **Madame POURTIER Jacqueline**
Assistante dentaire, MUTUALITE DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'AMBUR
- **Monsieur POURTOY Bruno**
ingénieur commercial, QUADIENT FRANCE, SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR.
demeurant à CHANONAT
- **Madame POVSE Valérie**
assistante facturation, SANDERS Centre Auvergne, AIGUEPERSE.
demeurant à BAS-ET-LEZAT
- **Madame PRADAL Brigitte**
Comptable client, COLAS FRANCE, LEMPDES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur PUYOU-MICHOU Franck**
Conducteur d'engins, COLAS FRANCE, BLESLE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Madame PY Isabelle**
Responsable administrative, CARDOME, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Madame RABATEL Micheline**
Conseillère, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE
SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur RABEMIHOATRA Christian**
Ouvrier de maintenance, ADOMA, PARIS.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur RABY Pascal**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur RAVEL Philippe**
Pompiers banque de france, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur RAVET Hubert**
Spécialiste process ressources en eau, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame RAY Florence**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à MOZAC
- **Madame RAYNOIRD Sandrine**
Assistante de direction, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à MOZAC

- **Monsieur RENAUX Franck**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur RICHAGNEUX Christian**
Responsable marchés & grands comptes, BRGM, ORLÉANS.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame RICHARD Sylvie**
Manager service client, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à PONTGIBAUD
- **Madame RIGON Annie**
Assistante, BANQUE DE FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur RIMBERT Pascal**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur ROBALO RAPOSO Thierry**
Technicien de maintenance mécanique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur ROCHE Olivier**
Operateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame RODRIGUES Christine**
Approvisionnementneuse, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur ROGER Olivier**
Gestionnaire approvisionnements achats, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROUCHON Christophe**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame ROUSSEAU Veronique**
Comptable, ELVA NOVIA, FONTAINES.
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Madame ROUSSELET Pascale**
Technicien logistique, BOIRON, AUBIÈRE.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur ROUX Didier**
Ouvrier spécialisé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à MAREUGHEOL
- **Madame ROUXEL Sophie**
responsable de centre, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur ROVET Bernard**
Magasinier, TAPIS SAINT MACLOU, WATTRELOS.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame RUDEL Agnès**
Employé, SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-
CHAMPANELLE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame RUIZ Élisabeth**
Monteur vendeur Lunetier, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame RUIZ Jacqueline**
Qualiticien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur SABY Gilles**
Ingénieur, HITACHI RAIL STS FRANCE, LES ULIS.
demeurant à MARINGUES
- **Madame SALTARIN Viviane**
opératrice de production, ACTIV'ADIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur SANTOS MIRANDA Joao Paulo**
Chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à PROMPSAT
- **Monsieur SAUNIER Christophe**
Responsable régional des ventes, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame SAUVESTRE Murielle**
Opératrice sav, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à MONTCEL
- **Monsieur SAUZEDDE Didier**
Découpeur en coutellerie, SAUZEDDE BIGUET, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame SELVY Nathalie**
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHE, AUBIÈRE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur SENDER Floréal**
technicien, SCATE, RIOM.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame SERVAGEANT Céline**
Ouvrière, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à ENVAL

56/81

- **Monsieur SIMON Christophe**
Chaudronnier, CARDOME, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame SIMONDET Isabelle**
Assistante travaux neufs, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur SKRZYPIEC Frédéric**
Tôlier soudeur, COLAS FRANCE, PARDINES.
demeurant à PERRIER
- **Madame SOARES Rosa**
secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame SOLER Josiane**
Opérateur, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame SOUQ Véronique**
opératrice montage câblage, ACTIV'ADIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SPIZZICA Patrick**
Ouvrier spécialisé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à COUDES
- **Monsieur SURJON Boris**
Charge de mission, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame TARDIF Christine**
employée, SQUARE HABITAT CACF, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur TEALLIER Laurent**
technicien maintenance, C E P, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame THEUIL Élisabeth**
Chef maquilleuse, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur TIXIER Laurent**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHAMPEIX
- **Madame TORREJON Isabelle**
Qualificienne laboratoire, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame TOURLONIAS Claudine**
employée comptabilité clients, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

- **Madame TOURNAIRE Danielle**
Conductrice embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Madame TROCELLIER Isabelle**
Conseillère de l'emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame TROMPAT JAMOT Corinne**
Agent qualifié de service, ONET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Madame TURPIN Emmanuelle**
Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à PASLIERES
- **Madame VAILLS Christiane**
Coordinatrice zone de tri, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOB, BRIOUDE.
demeurant à ARDES
- **Madame VIDAL Laurence**
Monteur vendeur optique, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame VINCENT Brigitte**
Agent de soins, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur WILLAUME Patrick**
Responsable maintenance, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame WINGTON ABDOUL Laurence**
Gestionnaire vie du compte, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Madame WURTH Carine**
Tété vendeuse, PLACE DU MARCHE, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à MENETROL

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame AITELHADJ Linda**
Secrétaire administrative, ONET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur AMATHIEU Philippe**
Charge d'études, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur AMBLARD Herve**
Opérateur smc, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame BACCUZAT Catherine**
employée de banque, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BADUEL Christian**
Maçon, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame BANUS Sylvie**
Opérateur divers travaux atelier, SAUZEDDE BIGUET, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame BARBEDIENNE Véronique**
Conductrice embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à PULVERIERES
- **Monsieur BARSE Thierry**
ouvrier paysagiste, AGRADIS, MALINTRAT.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur BARTHES François**
Responsable ligne de broyage, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur BAYOT Régis**
Charge de la conception et de l'intégration de l'offre de services, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BELLOT Vincent**
ouvrier papetier, EUROPAFI, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur BERTOZZO Didier**
technicien réseau, SUEZ EAU FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Monsieur BESSE Christophe**
Acheteur industriel, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Madame BESSON CHARMENSAT Florence**
Opérateur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Madame BESSON Françoise**
opératrice, ACTIV'ADIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BIGAY Dominique**
Superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Madame BOISSY Monique**
Qualificienne laboratoire, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES

- **Monsieur BONNEAUD Patrice**
chef de cuisine, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER
MERLINES.
demeurant à MESSEIX

- **Madame BOSCHER Nathalie**
employée de banque, HSBC CONTINENTAL EUROPE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BOUCAUD Thierry**
Technicien supply chain, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LES PRADEAUX

- **Madame BOURGNE Catherine**
chef cabine PPAL, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à AULHAT-SAINT-PRIVAT

- **Monsieur BOUTERIGE Bernard**
ouilleur, WICHARD, THIERS.
demeurant à PASLIERES

- **Monsieur BOUTERIGE Eric**
Manutentionnaire cariste, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BRASI Jean François**
Qualiticien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BREVET Jean-Claude**
Agent pôle emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à MAZAYE

- **Madame CALMELS Viviane**
Gestionnaire prestation mutuelle, AESIO MUTUELLE, PARIS.
demeurant à MIREFLEURS

- **Monsieur CAPELANI Philippe**
responsable d'équipe, ENGIE SOLUTIONS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur CARDOSO Victor**
merchandiseur, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL

- **Madame CHAIGNEAU Valérie**
déléguée médicale, JANSSEN CILAG, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à CHAMALIERES

- **Madame CHAMPCIAUX Françoise**
responsable équipe, APAVE SUDEUROPE SAS, TASSIN-LA-DEMI-LUNE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

60/81

- **Monsieur CHAMPROUX Bruno**
Agent service achats, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VARENNES-SUR-USSON
- **Monsieur CHAPON Pascal**
chef d'équipe, SPIE CITYNETWORKS, CEBAZAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHAPPE Pierre**
Technicien traitement de l'information, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur CHAPUT Ghislain**
Conducteur embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Monsieur CHARBONNIER Serge**
agent polyvalent d'atelier, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à AMBERT
- **Madame CHARLEMAGNE Sylvie**
Conseillère en assurances, MUTUELLE DES SPORTIFS, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur CHARRIER Didier**
Conducteur de ligne d'embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MARSAT
- **Madame CHARVAIS Béatrice**
assistante de rédaction, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHEMINAT Pascal**
Maçon coffreur, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur COMES Pascal**
Ouvrier qualifié, AUCHAN SUPERMARCHÉ, CROIX.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame CONSTANT Anne**
mandataire judiciaire, UDAF de l'Allier, MOULINS.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur COSTE Pascal**
mécanicien, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à MARAT
- **Monsieur COUCARDON Pascal**
Ouvrier spécialisé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à COUDES
- **Monsieur DELAVET Dominique**
Coordinateur de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

- **Monsieur DEL BLANCO Philippe**
Technicien ordonnancement, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ORSONNETTE
- **Monsieur DELZENNE Jean-Marc**
magasinier, WICHARD, THIERS.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Madame DEMENEIX DUCOUM Elisabeth**
secrétaire médicale, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DOLOME SABATIER Serge**
Conducteur d'engins, COLAS FRANCE, LEMPDES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DOZOLME Gilles**
Responsable domaine informatique, MLP, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DUVERNOY Henri**
Ouvrier routier, COLAS FRANCE, PARDINES.
demeurant à BILLOM
- **Madame ESBELIN Sandrine**
Secrétaire, CABINET BOUCOMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ETIENNE Patimazene**
Cadre commercial, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ÉVRY-COURCOURONNES.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
- **Monsieur FAFOURNOUX Gilles**
chef d'équipe, WICHARD, THIERS.
demeurant à CUNLHAT
- **Madame FAKIH Christine**
Chargée de communication, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FAVIER Pascale**
Chef des ventes, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur FEDELICH Jean-Pierre**
chef de projet, SCATE, RIOM.
demeurant à CHAVAROUX
- **Monsieur FERREIRA Daniel**
chef d'équipe, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à DORE-L'EGLISE
- **Monsieur FEYDEL Patrick**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

62/81

- **Madame FLEURUS Paula**
Chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FONTES Murielle**
Hôtesse ventes et services, AUCHAN HYPERMARCHE, AUBIÈRE.
demeurant à SAINT-BONNÉT-PRES-RIOM
- **Monsieur GADET Joël**
chef d'équipe, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur GASTEBOIS Bruno**
Deviseur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur GAUDIN Pascal**
Responsable agence, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame GENEIX Valérie**
aide médico-psychologique, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE,
MONESTIER MERLINES.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur GENESTINE Alain**
Chef de chantier, COLAS FRANCE, GERZAT.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur GERARD Léonce**
adjoint de chef de centre, NEXECUR SECURITE BANCAIRE, COULAINES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GERVAIS Thierry**
Chef de projet, SANOFI CHIMIE, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Madame GLADEL Catherine**
Responsable de secteur, CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A
LOYER MODERE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur GOUJAC Gilles**
Agent département logistique, GOODYEAR FRANCE, RIOM.
demeurant à ENVAL
- **Madame GOUTTEFANGEAS Pascale**
Gestionnaire conditionnements, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOF,
BRIOUDE.
demeurant à ANTOINGT
- **Madame GOVIGNON Véronique**
Analyste conformité réglementation, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
D'Auvergne et du Limousin, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT

- **Monsieur GUILLAUME Laurent**
Technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CORENT
- **Madame GUILLON VIALON Christine**
Employée banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur GUINARD Pascal**
journaliste, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur HAYEZ Thierry**
Opérateur de fabrication, SAIPOL, LEZOUX.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur HILARIO David**
Opérateur machine, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur HOREL Thierry**
Technicien qualité, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame IMBERT Michèle**
Qualificienne ressources en eaux, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à EFFIAT
- **Monsieur IVORRA Alain**
Agent génie civil, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZÉ
- **Monsieur KLODZINSKI Stéphan**
Responsable du service de caisse (cadre), BANQUE DE FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur LACHAUD Laurent**
Superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Madame LANORE Sylviane**
Conductrice embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur LEFEVRE David**
responsable de chantier, CF2C, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LEVRIER Valérie**
Assistante commerciale, VICAT, L'ISLE-D'ABEAU.
demeurant à LEZOUX
- **Madame LLACER Anne-Marie**
Préparatrice en pharmacie, POUYET-POULET ERIC JACQUES JEAN HENRI, BEAUMONT.
demeurant à CEYRAT

64/81

- **Monsieur MAGNARD Yvan**
comptable, CHD AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MALLET Dominique**
Ouvrier spécialisé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à VICHEL
- **Monsieur MARTINEZ Philippe**
Technicien, TCEM, AUBIÈRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MARTIN Robert**
Conducteur / régleur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur MASBOU Jean -Pierre**
Technicien maintenance, FERLUX, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur MAUSSANG Laurent**
ouvrier polyvalent, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur MEGE René**
Opérateur logistique, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Madame MICARD Agnes**
Employée admin et comptable, COLAS FRANCE, SAINT-ÉLOY-LES-MINES.
demeurant à YOUNG
- **Monsieur MICHEL Philippe**
Responsable transport régional, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à AUTHEZAT
- **Madame MINAZZI Françoise**
Agent de service, ONET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MORET Myriam**
Secrétaire juridique, OFFICE NOTARIAL DE CHAMALIERES, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur MORILLO Franck**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MARINGUES
- **Madame MOURDON Valérie**
Tim, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur MOURLAUD Denis**
Chef d'exploitation, COLAS FRANCE, GERZAT.
demeurant à ORCINES

- **Monsieur MOUTARDIER Frédéric**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
demeurant à VENSAT

- **Monsieur MURE Yves**
technicien de laboratoire, EUROAPI FRANCE, VERTOLAYE.
demeurant à OLLIERGUES

- **Madame NAVEAU Maryse**
Assistante médicale, A I S T LA PREVENTION ACTIVE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE

- **Monsieur NICOLAS Pascal**
Animateur qualité secteur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à FLAT

- **Madame NURET Patricia**
employée, ACTIV'ADIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON

- **Madame PAPON Frédérique**
Assistante technique en santé au travail, A I S T LA PREVENTION ACTIVE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur PARROT Alain**
Couvreur, EURL LOPITAUX, PIONSAT.
demeurant à PIONSAT

- **Monsieur PAULOV Franck**
Chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CEBAZAT

- **Monsieur PELAPRAT Olivier**
Technicien supérieur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à VEYRE-MONTON

- **Monsieur PELISSIER Didier**
Automaticien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LOUBEYRAT

- **Madame PELLETIER Chantal**
Assistante principale, ORGANISME MIXTE DE GESTION AGREE AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPTUZAT

- **Monsieur PEYRELIER Michel**
préleveur, DAUX, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur PEYRE Maurice**
Technicien installation maintenance, ENTREPRISE PICHOT ANDRE ET COMPAGNIE,
LEMPDES.
demeurant à AUBIAT

66/81

- **Madame PORTE Valérie**
assistante comptable et ADV, SCATE, RIOM.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT

- **Madame POURTIER Jacqueline**
Assistante dentaire, MUTUALITE DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'AMBUR

- **Monsieur PROST Laurent**
Manager, INSTITUT NATIONAL DE FORMATION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Monsieur RAYNAUD Olivier**
Conducteur d engins, COLAS FRANCE, PARDINES.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES

- **Monsieur REIS MAGALHAES Jose Luis**
Employe logistique qualifie, AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE, CURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CHAURIAT

- **Monsieur REITZ Roger**
Opérateur smc, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur ROBIN Jean Christophe**
Qualiticien laboratoire, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENVAL

- **Monsieur ROCHE François**
Compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur ROIRON Patrick**
Directeur de projet, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à TALLENDE

- **Madame RONGIER Marie-Christine**
responsable administrative, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur ROUSSEAU Pascal**
Cadre bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERLANDE

- **Madame RUIZ Y VICENTE Maria**
ouvrière, ESAT du CCAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur SABY Philippe**
Technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON

67/81

- **Monsieur SALMON Thierry**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Madame SARRON Sandra**
Comptable fournisseurs, COFIRHAD, CUSSET.
demeurant à RIOM

- **Monsieur SCHUFFENCKER Philippe**
Superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame SERANGE Isabelle**
secrétaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur SERRE Philippe**
Conducteur d'engins / conducteur machines, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à MANGLIEU

- **Monsieur SEVELLEC Pierre**
Ingénieur, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur SEVENIER Antoine**
Directeur développement industriel, CARBIOS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur SIERRA Claude**
chauffeur magasinier, ALLIANCE HEALTHCARE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC

- **Monsieur SIMONDET Frédéric**
Coordinateur de zone fabrication bouteilles, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à GERZAT

- **Madame SIMONET Martine**
Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame SOUCHAL Solange**
commis de cuisine, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER
MERLINES.
demeurant à BOURG-LASTIC

- **Monsieur SPIEGEL Patrick**
chargé d'affaires, SCATE, RIOM.
demeurant à CELLULE

- **Monsieur TERRASSE Hervé**
magasinier, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à LA CHAPELLE-AGNON

68/81

- **Monsieur TOSONI Patrick**
Conseiller commercial en assurance, GENERALI VIE, SAINT-DENIS.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur TOUCHET Dominique**
ouilleur mouliste, C E P, THIERS.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Madame VACHER Nathalie**
ouvrière, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur VANTALON Luc**
Chef de presse, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur VEDRINE Alain**
Agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à MARSAT
- **Monsieur VEISSAIRE Franck**
assistant technique, SQUARE HABITAT CACF, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VIALLET Richard**
Cadre géomètre, COLAS FRANCE, PARDINES.
demeurant à BOUDES
- **Madame VIGNAL Catherine**
Employée qualifiée libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, AUBIÈRE.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Madame WURTH Carine**
Téte vendeuse, PLACE DU MARCHÉ, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à MENETROL

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALZAIX Christophe**
Magasinier, GCA SUPPLY PACKING, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Madame AUZAT Josiane**
Technicienne d'accueil, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur AVENEL Loïc**
Animateur santé, sécurité, sûreté et environnement, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame BALLESTEROS Sylvie**
Agent restauration, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur BARAGOIN Thierry**
Technicien informatique, CIE IBM FRANCE, AUBIÈRE.
demeurant à MUR-SUR-ALLIER
- **Madame BARON Dominique**
Assistante clientèle, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BELLATON Hervé**
cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à ENNEZAT
- **Monsieur BERGER Francis**
Animateur méthodes terrain, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BIGAY Pascal**
opérateur centre usinage, WICHARD, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur BIOUGNE Patrick**
Coordinateur ordonnancement planification, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BLAIRY Jean-Luc**
agent de sécurité, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER
MERLINES.
demeurant à MESSEIX
- **Madame BLANCHET Isabelle**
Technicien conseil, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SERVANT
- **Monsieur BOLUKBASI Ferudun**
Maçon, COLAS FRANCE, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BONNEFONT Élisabeth**
Assistante clientèle, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame BONNEFOY Hélène**
Technicien prestations revenu de substitution, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BONY Michel**
conditionneur, GCA SUPPLY PACKING, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur BOUCLON Philippe**
Chef magasinier, DORAT, CURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à ORCET

70/81

- **Monsieur BOUDON Philippe**
Responsable formation, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BOURGEON Philippe**
Cadre, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame BRET Marie Anne**
Technicienne qualité, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à PARENT
- **Monsieur BRIQUET Aimé**
Coordinateur magasin matières premières, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENVAL
- **Madame CARRASCO Annette**
Technicienne, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame CHAFOULAIS AUBERT Isabelle**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, CROIX.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur CHALARD Patrick**
Dessinateur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à RIOM
- **Monsieur CHALEMBEL Christian**
Superviseur maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE
- **Monsieur CHAPPE Pierre**
Technicien traitement de l'information, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur CHASTANET Alain**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VILLENEUVE
- **Monsieur CHAULET Philippe**
Assistant administratif atelier, COLAS FRANCE, LEMPDES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur CHEVENARD Olivier**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur COTON Robert**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur COTO Salvador**
Gestionnaire flux, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à RIOM

- **Monsieur COUSTET Gervais**
Salarié, SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur DAUMARD Eric**
Réceptionnaire, POMONA, LEMPDES.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame DEAT Christine**
Secrétaire, COMITE ENTR CAISSE REG ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Monsieur DEAT Paul**
magasinier cariste, SANDERS Centre Auvergne, AIGUEPERSE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-CERFS
- **Monsieur DECOMBE Bernard**
technicien, ENGIE SOLUTIONS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Madame DÉFOSSE Brigitte**
responsable point de vente, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-HILAIRE-LA-CROIX
- **Madame DELHOUME Christine**
Chargée d'affaires juridiques, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur DESMAS Franck**
Salarié, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame DONIOL Sylvie**
Gestionnaire référent, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame DONNECKE Pascale**
conseillère de vente, C & A FRANCE, COURBEVOIE.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Madame DUCHER Joëlle**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DUCHE Véronique**
Agent administratif, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à VEYRE-MONTON

- **Monsieur DUMAS Alain**
Acheteur industriel, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ORCINES
- **Madame ESBELIN Évelyne**
Monitrice atelier, ASS POUR GESTION ET DEVELOPPEM DU VIADUC, CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame EYBOULET Chantal**
secrétaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à ROYAT
- **Madame FAKIH Christine**
Chargée de communication, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FAVARD Pascal**
Imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur FAVART Alain**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Madame FERREIRA NETO Brigitte**
employée banque de France, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Madame FILLONNEAU Annick**
assistante de gestion IRD, G.I.E. EUROPAC, NIORT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur FOURNILLON Jean Marc**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur FREITAS Sabino**
Employé usine, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CHALUS
- **Monsieur GAILLOT Jean-Marc**
Psychologue, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à CHAMALIÈRES
- **Madame GANDILHON Christine**
Conseillère énergie, CHARVET LA MURE BIANCO, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur GANGIOTTI Olivier**
Projeteur-dessinateur, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, GUYANCOURT.
demeurant à VIRLET
- **Madame GATIGNOL Béatrice**
Chef d'équipe, ONET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur GAUDIN Pascal**
Responsable agence, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame GAYTON Jocelyne**
Employée libre service, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GERARD Gérard**
magasinier vendeur, AUTOMOBILES DU VAL D ALLIER, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Madame GIRAUD Évelyne**
Responsable d'équipe à pole emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur GIRAUD Marc**
Conseiller commercial 2, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur GONCALVES DE SOUSA Luis**
Maçon- chef d'équipe, SARL DUBOSCLARD, JOZERAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur GOURBEYRE Christian**
opérateur outillage, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame GOUTEYRON Marie-Noëlle**
Opératrice de coupe, PAUL WAINBERG SA, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Madame GRENIER Michèle**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur GREZE Philippe**
Inspecteur, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur GUYENET Michel**
Coordinateur équipes, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame HATTON Marie-José**
Cadre (expert législation), CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame HOSPITAL Odile**
manipulatrice en électroradiologie, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

74/81

- **Monsieur IGONIN Denis**
estampeur, WICHARD, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur JACQUET Henri**
ouvrier d'usine, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur JAFFEUX Denis**
livreur installateur conseil, ALCURA FRANCE, LE POINÇONNET.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur JORGE Joaquim**
adjoint technique, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur JOUVE Jean-François**
technicien verrier, ENTREPRISE PIRONIN, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur KHOUDA Fadel**
technicien de laboratoire, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur LABROUSSE Xavier**
Coordinateur informatique et gestionnaire de base de donnée, CLESSE INDUSTRIES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur LACHAUX Christophe**
Intervenant technique, AUTOMATISMES DU CENTRE EST - ACE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur LACHAUX Thierry**
technicien de mise au point, C E P, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Madame LAFARGE Maria**
Manceuvre, SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-
CHAMPANELLE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame LANORE Sylviane**
Conductrice embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame LASHERME Françoise**
secrétaire médicale, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur LAVAUT Bruno**
Responsable d'unité, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à RIOM

75/81

- **Monsieur LEVADOUX Patrick**
acheteur, SCATE, RIOM.
demeurant à LA MOUTADE

- **Madame LOPES Marie Thérèse**
Conductrice embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEAUGAY

- **Monsieur LOPEZ José**
Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à ORCET

- **Monsieur LOUBARESSE Alain**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-VINCENT

- **Monsieur LOUBAT Jean-Paul**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT

- **Monsieur LOURSEYRE Jean-Pierre**
Technicien bureau d'étude et travaux neufs, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur LUMARET Jean-Claude**
Directeur technique, CARBIOS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur MARCHAND Jean-Marc**
Contrôleur de gestion, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur MARCHAND Thierry**
Chef de projet industrialisation, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur MARCIN Patrick**
électrotechnicien, SCATE, RIOM.
demeurant à RIOM

- **Monsieur MARTIN Jean-Noël**
Chargé de développement - garderie, FEDER DEP ASSOC DE PECHE P D D, LEMPDES.
demeurant à CHAMPEIX

- **Monsieur MARTIN Yves**
Responsable métiers et coordinateur production, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL

- **Monsieur MATEOS Adolfo**
Responsable achats métal, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur MATOS José**
Conducteur embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

76/81

- **Monsieur MEYZONNIER Stanislas**
employé, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame MICARD Agnes**
Employée admin et comptable, COLAS FRANCE, SAINT-ÉLOY-LES-MINES.
demeurant à YOUX
- **Madame MICHAUD Bernadette**
cytotechnicienne, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur MONTANARI Patrick**
Conseiller technique, CHUBB FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur MONTROY Martial**
Technicien de maintenance, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame MOREL Dominique**
Assistante, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PIERRE-ROCHE
- **Madame MOSNIER Maryse**
technicienne, SANOFI CHIMIE, VERTOLAYE.
demeurant à AUGEROLLES
- **Madame MURATORE Elisabeth**
Employée, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur NICOLAS Pascal**
Animateur qualité secteur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à FLAT
- **Monsieur PAGES Gilles**
Opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Monsieur PARROT Alain**
Couvreur, EURL LOPITAUX, PIONSAT.
demeurant à PIONSAT
- **Madame PAULIC Catherine**
Secrétaire médicale, A I S T LA PREVENTION ACTIVE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur PELISSIER Didier**
Automaticien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Madame PENY Martine**
Directrice agence pôle emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à ORCINES

- **Monsieur PEPIN Pascal**
ouvrier, EUROPAFI, VIC-LE-COMTE.
demeurant à LAPS
- **Monsieur PEREIRA SERRAZES Rogerio**
Ouvrier, ETABLISSEMENTS MALLET, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur PEREZ Cristobal**
Chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur PERRAUT Xavier**
chargé ressources humaines, ACTIV'ADIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PETIT Jean-François**
retraité depuis le 1er novembre 2021, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à JOZE
- **Monsieur PIGEAT Pascal**
Chauffeur pl, COLAS FRANCE, GERZAT.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame PLATTEAUX Marie-Andrée**
aide-comptable, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PLEGUEZUELOS Maryse**
Valideur, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE
ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PONCET Michèle**
Assistante, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame POURTIER Jacqueline**
Assistante dentaire, MUTUALITE DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'AMBUR
- **Monsieur PREUX Philippe**
Agent de maintenance électricien, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur PROST Laurent**
Manager, INSTITUT NATIONAL DE FORMATION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame PY Christine**
Ouvrière, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

78/81

- **Monsieur PY Laurent**
Chargé d'affaire, CARDOME, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Monsieur RAMOS Pierre**
Conseiller des professionnels, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DAVAYAT
- **Madame RAZ Marie,**
Responsable ressources humaines, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame RELIER Espérance**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à RIOM
- **Monsieur RIBEIRO MENDES Eduardo**
Cariste / équipier fer, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur RIGAL Eric**
Technicien d'exploitation, ENGIE ENERGIE SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RILLAULT Christophe**
Acheteur industriel, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur ROGER Jacky**
chef de chantier, EIFFAGE GENIE CIVIL, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur ROMANET Alain**
Technicien qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur ROUCHONNAT Didier**
Responsable restauration collective, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame ROUMANEIX Agnès**
conseillère de vente, C & A FRANCE, COURBEVOIE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SERPOLET Renée**
Agent de service de nuit, ASSOCIATION DE GESTION DU LOGEMENT-FOYER JEANNE
D'ARC, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame SERRE Dominique**
Chargée de mission, AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SIMON Béatrice**
technicienne qualité produit, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à ORCET

- **Monsieur SOUCILLE Jean-Philippe**
Chauffagiste, CHARVET LA MURE BIANCO, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LA TOUR-D'AUVERGNE
- **Madame STOLZ-PIN Marie José**
Télévendeuse, PLACE DU MARCHE, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à SAINT-IGNAT
- **Monsieur TACHE Jean Luc**
Cisailleur, ACIERS COSTE, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur TARDIVEL Patrick**
coursier, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur TAVERON Jean-Pierre**
Analyste, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur TERRASSON Gilles**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame THIERS Martine**
acheteuse, ISEKI FRANCE SAS, AUBIÈRE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Monsieur TOULOUZE Michel**
Directeur d'agence, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLEMENSAT
- **Monsieur TOURAND Jacques**
Technicien process, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame TOURNADRE Brigitte**
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame VALLEIX Patricia**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur VALLENET Pascal**
Gardien d'immeubles, ASSEMBLIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame VEYRET Christiane**
Employée, PAUL WAINBERG SA, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Monsieur VEYSSIERE Eric**
Cariste, SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE, SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE.
demeurant à AYDAT

80/81

- **Monsieur VIDAL Patrice**
Employé, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERVAZY
- **Monsieur VILLENEUVE Jacques**
Gardienn d'immeuble, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VOGT Patrick**
Employé de banque, HSBC CONTINENTAL EUROPE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame WURTH Carine**
Télé vendeuse, PLACE DU MARCHE, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à MENETROL

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Le préfet,

Philippe CHOPIN

Dans les deux mois à compter de sa publication, la présente décision peut faire l'objet :

- *d'un recours gracieux auprès du préfet du Puy-de-Dôme ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, l'absence de réponse de l'administration pendant deux mois faisant naître une décision implicite de rejet ;*
- *d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex), qui peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen », accessible sur le site internet : www.telerecours.fr*

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-12-10-00002

Dépannage sur autoroute (A75) : arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission interdépartemental d'agrément des dépanneurs sur le réseau de la DIRMC



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections, de la réglementation et des missions de proximité**

ARRÊTÉ 2021

portant renouvellement des membres de la commission interdépartementale d'agrément des dépanneurs sur le réseau d'autoroutes non concédées A75 – A711 – A712 à la Direction Interdépartementale des Routes Massif-Central (DIRMC)

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

20212175

Le Préfet de Haute-Loire

Le Préfet du Cantal
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète de la Lozère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU la circulaire du 25 avril 2013 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie relative à l'organisation du dépannage sur les autoroutes concédées et les ouvrages d'art concédés du réseau routier national et les cahiers des charges type, véhicules légers et lourds joints,

VU l'arrêté préfectoral interdépartemental du 13 novembre 2014 instituant une commission interdépartementale d'agrément des dépanneurs sur le réseau d'autoroutes non concédés A75-A711-A712 à la Direction Interdépartementale des Routes Massif-Central (DIRMC) pour les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal et de la Lozère ;

VU l'arrêté préfectoral n°20211658 du 9 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Laurent LENOBLE, secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfet de l'arrondissement de Clermont-Ferrand ;

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des membres de la commission interdépartementale d'agrément des dépanneurs sur le réseau d'autoroutes non concédés A75-A711-A712 à la DIRMC ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La Commission Interdépartementale d'Agrément des dépanneurs sur autoroutes non concédées A75-A711-A712 à la DIRMC est présidée par le préfet du Puy-de-Dôme ou son représentant.

Sa composition est renouvelée comme suit :

Représentants des services de l'État :

- Monsieur le Préfet du Cantal ou son représentant ;
- Monsieur le Préfet de Haute-Loire ou son représentant ;
- Madame la Préfète de la Lozère ou son représentant ;
- Madame la Directrice Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Interdépartemental des routes du Massif-Central, gestionnaire du réseau A75-A711-A712 ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme ou son représentant ;
- Monsieur le Général, commandant adjoint de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations ou son représentant ;

18 boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand – Cedex 1
Tél : 04.73.98.63.63
www.puy-de-dome.gouv.fr

Représentants des professionnels du dépannage :

- Monsieur le Directeur du CNPA ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile ou son représentant ;

Représentants des chambres consulaires :

- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme ou son représentant ;

Représentants des usagers de la route :

- Monsieur le Président de l'Automobile Club d'Auvergne ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'UFC QUE CHOISIR ou son représentant.

ARTICLE 2 :

Les membres de la commission ne peuvent pas prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel, (familial ou économique) à l'affaire qui en est l'objet.

ARTICLE 3 :

La Commission Interdépartementale d'Agrément se réunit sans condition de quorum une fois par an, sur proposition de la société concessionnaire et sur invitation du président de la commission.

La DIRMC est chargée de l'ordre du jour des séances, de l'établissement d'un rapport de l'activité de dépannage de l'année écoulée et de la transmission des dossiers au préfet.

ARTICLE 4 :

Outre la délivrance des agréments des dépanneurs-remorqueurs de véhicules légers et de véhicules lourds sur les réseaux autoroutiers mentionnés à l'article 1^{er}, la commission est amenée, sur demande du gestionnaire de voirie, à émettre un avis sur :

- une suspension de contrat d'une durée supérieure à trois mois ;
- un renouvellement de suspension de contrat si la durée cumulée de ces suspensions est supérieure à trois mois depuis la dernière commission ;
- une demande de suspension, à titre conservatoire, faite par une administration ou par les forces de police ou de gendarmerie ;
- une demande de résiliation ;
- l'amélioration de l'organisation locale du dépannage.

ARTICLE 5 :

- Messieurs les secrétaires généraux des préfectures du Cantal, de Haute-Loire, de Lozère et du Puy-de-Dôme,
 - Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central,
- sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée aux membres de cette instance et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **10 DEC. 2021**
Le préfet,

Le Puy-en-Velay, le
Le préfet,

Aurillac, le **04 NOV. 2021**
Le préfet,

Mende, le **20 octobre 2021**
La préfète,


Serge CASTEL


Valérie HATSCH

18 boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand – Cedex 1
Tél : 04.73.98.63.63 04.73.98.63.63
www.puy-de-dome.gouv.fr

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet.

Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site

internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-12-09-00001

Arrêté préfectoral fixant l'indemnité
représentative de logement



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20212169

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**
Bureau du Contrôle Budgétaire
et des Dotations de l'État

**ARRÊTÉ N°
fixant le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL)
au titre de l'exercice 2021**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2334-26 à L2334-31 et R2334-13 à R2334-18 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L291-2, R212-9 et R212-10 relatifs à l'indemnité représentative de logement des instituteurs non logés ;

Vu le montant unitaire national de la dotation pour 2021 fixé par le comité des finances locales lors de sa réunion du 30 novembre 2021 ;

Vu la note d'information du 2 décembre 2021 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative à la répartition de la dotation spéciale instituteurs pour 2021 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le montant de base annuel de l'indemnité prévue à l'article L921-2 du code de l'éducation est fixé à **DEUX MILLE HUIT CENT HUIT EUROS (2 808 €)**, au titre de l'année 2021, pour l'ensemble des communes du département du Puy-de-Dôme.

Article 2 – L'indemnité de base visée à l'article 1 sera majorée d'un quart pour les instituteurs mariés, avec ou sans enfant et les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés, avec enfant à charge.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme et le centre national de la fonction publique territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

09 DEC. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Laurent LENOBLE

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux. Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet.

Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-12-08-00004

Autorisation de survol du Puy-de-Dôme à Basse
Altitude - Ecole Nationale de l'Aviation Civile du
15/01/2022 au 14 /01/2023



ARRÊTÉ N°SPI-2021-91

portant autorisation de survol à basse altitude

RAA 63-2021-12-08-004

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

- VU le code de l'Aviation Civile et notamment ses articles R 133-1, D 131-7 et 133-13 ;
- VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
- VU l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ;
- VU l'instruction ministérielle du 4 octobre 2006 relative aux conditions techniques de délivrance des dérogations aux hauteurs minimales de vol pour des opérations de travail aérien effectuées sur le territoire français selon les règles de vol à vue par des opérateurs français ou étrangers ;
- VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 1988 fixant les conditions dans lesquelles sont délivrées les dérogations aux règles de survol ;
- VU l'arrêté préfectoral n° RAA 63-2021-09-09-00004 du 9 septembre 2021, portant délégation de signature à M. Bertrand DUCROS, Sous-préfet d'Issoire ;
- VU la demande présentée le 16 novembre 2021, par l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) visant à obtenir le renouvellement d'une dérogation de survol en basse altitude en vue d'effectuer des missions de contrôle en vol des moyens de radionavigation, d'atterrissage et de communication (calibration) ;
- VU l'avis favorable du directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;
- VU l'avis favorable du directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon ;
- SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet d'Issoire

ARRÊTE

Article 1^{er} : En dérogation aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 précité et dans les conditions fixées par les articles 6 à 13 de l'arrêté préfectoral susvisé, l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC), dont le siège social se trouve 7 avenue Édouard Belin à Toulouse (31055), est autorisée à survoler le département du Puy-de-Dôme.

Article 2 : Cette dérogation est accordée du 15 janvier 2022 au 14 janvier 2023 (inclus), pour effectuer des opérations de calibration (aides radio, etc.), dans la limite des activités particulières prévues par son manuel d'activités particulières (MAP) et sous réserve de respecter les prescriptions rappelées en annexe (conditions techniques et opérationnelles).

Article 3 : Le pétitionnaire devra respecter la réglementation en vigueur et notamment les prescriptions rappelées en annexe. Avant chaque vol ou groupe de vols, l'exploitant ou ses pilotes devront impérativement aviser la Direction Zonale de la Police aux Frontières Sud-Est, Brigade aéronautique de LYON, **par téléphone au 04 72 84 96 16 en portant à sa connaissance tous les éléments du vol prévu concernant le pilote, la machine et la mission**, [les messages pourront être soit téléphonés, soit faxés ou laissés sur répondeur, soit transmis par courrier électronique : (dcpaf-bpa-lyon@interieur.gouv.fr).

Article 4 : Le non-respect de l'obligation prévue à l'article 3 est susceptible d'entraîner la suspension de l'autorisation, sans préjudice des éventuelles conséquences pénales.

Article 5 : Le Sous-préfet d'Issoire, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, le directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à l'École Nationale d'Aviation Civile.

Fait à Issoire, le 8 décembre 2021

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-préfet d'Issoire

Bertrand DUCROS



Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

ANNEXE : Conditions techniques et opérationnelles

1. Opérations

L'exploitant doit procéder aux opérations précitées conformément à l'ensemble des exigences techniques et opérationnelles applicables du règlement (UE) n°965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes.

2. Régime de Vol et conditions météorologiques

Les opérations seront conduites selon les règles de mise en œuvre du point FRA.SERA.5001 de l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié *relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 923/2012*.

3. Hauteurs de vol

En avion bimoteur, la hauteur minimale de vol en calibration est de **200 mètres**

Ces réductions de hauteur ne sont pas valables pour :

- le survol des plages et de la bande littorale maritime de 300 m mesurée à partir de la limite des eaux (lorsqu'il y a lieu de considérer ces emplacements comme des rassemblements de personnes) ;
- le survol d'hôpitaux, de centres de repos ou de tout autre établissement ou exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude ;
- le survol d'établissements pénitentiaires.

Conformément au point SERA 3105 du règlement (UE) n° 923/2012 modifié précité, la hauteur de vol est suffisante pour permettre, en cas d'urgence, d'atterrir sans mettre indûment en danger les personnes ou les biens à la surface.

La hauteur de vol est telle que l'atterrissage soit toujours possible, même en cas de panne moteur, en dehors des agglomérations ou sur un aéroport public.

4. Pilotes

- Les pilotes doivent disposer de licences professionnelles conformes au règlement AIRCREW avec un certificat médical de classe 1.

5. Navigabilité

- Les aéronefs utilisés sont titulaires d'un Certificat de Navigabilité valide ;
- Les modifications éventuelles de l'appareil dues au type de l'opération spécialisée devront avoir été approuvées par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AESA) ou par l'Etat d'immatriculation de l'appareil ;

6. Conditions opérationnelles

- Les conditions d'exploitation dans la configuration spéciale dues à l'opération spécialisée doivent être inscrites dans le manuel de vol.
- La vitesse permettant des manœuvres doit avoir une marge suffisante par rapport à la vitesse de décrochage et les vitesses minimales de contrôle.

7. Divers

- Le pilote devra respecter le statut et les conditions de pénétration des différentes classes d'espaces aériens et zones réglementées, dangereuses et interdites.
- L'exploitant devra s'assurer que les trajectoires choisies ne mettent pas en cause la tranquillité et la sécurité publique, en l'occurrence, une précaution particulière sera apportée afin que soit évité le survol des établissements sensibles tel qu'hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc.
- La présence à bord de toute personne n'ayant pas une fonction en relation avec le but du vol est notamment interdite lors des vols effectués dans le cadre d'une opération spécialisée. Les personnes qui sont admises à bord des appareils doivent avoir des fonctions en relation avec les opérations effectuées et ceci doit être clairement défini dans le manuel d'activité particulière ou le manuel d'exploitation (Task Specialist).
- L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas exceptionnels de très basse altitude, être décidées par le préfet du département.

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-12-08-00005

Autorisation de survol du Puy-de-Dôme à basse
altitude - Société Swiss Flight Services du
01/01/2022 au 31/12/2022



ARRÊTÉ N°SPI-2021-90

portant autorisation de survol à basse altitude

RAA 63-2021-12-08-00 5

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

- VU le code de l'Aviation Civile et notamment ses articles R 133-1, D 131-7 et 133-13 ;
 - VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
 - VU l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;
 - VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ;
 - VU l'instruction ministérielle du 4 octobre 2006 relative aux conditions techniques de délivrance des dérogations aux hauteurs minimales de vol pour des opérations de travail aérien effectuées sur le territoire français selon les règles de vol à vue par des opérateurs français ou étrangers ;
 - VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 1988 fixant les conditions dans lesquelles sont délivrées les dérogations aux règles de survol ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° RAA 63-2021-09-09-00004 du 9 septembre 2021, portant délégation de signature à M. Bertrand DUCROS, Sous-préfet d'Issoire ;
 - VU la demande présentée le 18 novembre 2021, par la société SWISS FLIGHT SERVICES, visant à obtenir le renouvellement d'une dérogation de survol en vue de réaliser des missions de prises de vues aériennes ;
 - VU l'avis favorable du directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;
 - VU l'avis favorable du directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon ;
- SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet d'Issoire

ARRÊTE

Article 1er : En dérogation aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 précité et dans les conditions fixées par les articles 6 à 13 de l'arrêté préfectoral susvisé, la société SWISS FLIGHT SERVICES, basée aéroport de Neuchâtel 2013 Colombier (Suisse), est autorisée à survoler le département du Puy-de-Dôme.

Article 2 : Cette dérogation est accordée du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (inclus), pour effectuer des missions de prises de vue aériennes, dans la limite des activités particulières prévues par son manuel d'activités particulières (MAP).

Article 3 : Le pétitionnaire devra respecter la réglementation en vigueur et notamment les prescriptions rappelées en annexe. Avant chaque vol ou groupe de vols, l'exploitant ou ses pilotes devront impérativement aviser la Direction Zonale de la Police aux Frontières Sud-Est, Brigade aéronautique de LYON, **par téléphone au 04 72 84 96 16 en portant à sa connaissance tous les éléments du vol prévu concernant le pilote, la machine et la mission**, [les messages pourront être soit téléphonés, soit faxés ou laissés sur répondeur, soit transmis par courrier électronique : (dcpaf-bpa-lyon@interieur.gouv.fr).

Article 4 : Le non-respect de l'obligation prévue à l'article 3 est susceptible d'entraîner la suspension de l'autorisation, sans préjudice des éventuelles conséquences pénales.

Article 5 : Le Sous-préfet d'Issoire, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, le directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la société SWISS FLIGHT SERVICES.

Fait à Issoire, le 8 décembre 2021

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-préfet d'Issoire

Bertrand DUCROS

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

ANNEXE : Conditions techniques et opérationnelles

1. Opérations

L'exploitant doit procéder aux opérations précitées conformément à l'ensemble des exigences techniques et opérationnelles applicables du règlement (UE) n°965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes.

2. Régime de Vol et conditions météorologiques

Les opérations seront conduites selon les règles de mise en œuvre du point FRA.SERA.5001 de l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié *relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 923/2012*.

3. Hauteurs de vol

En **VFR de jour**, la hauteur minimale de vol au-dessus du sol est fixée à :

- 300 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne inférieure à 1 200 m ou rassemblement de moins de 10000 personnes ou établissement « seuil haut »
- 400 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne comprise entre 1200 m et 3600 m ou rassemblement de 10000 à 100000 personnes
- 500 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne supérieure à 3600 m ou rassemblement de plus de 100000 personnes

Pour les aéronefs multimoteurs : **200 m**.

Ces réductions de hauteur ne sont pas valables pour :

- le survol des plages et de la bande littorale maritime de 300 m mesurée à partir de la limite des eaux (lorsqu'il y a lieu de considérer ces emplacements comme des rassemblements de personnes) ;
- le survol d'hôpitaux, de centres de repos ou de tout autre établissement ou exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude ;
- le survol d'établissements pénitentiaires.

Conformément au point SERA 3105 du règlement (UE) n° 923/2012 modifié précité, la hauteur de vol est suffisante pour permettre, en cas d'urgence, d'atterrir sans mettre indûment en danger les personnes ou les biens à la surface.

La hauteur de vol est telle que l'atterrissage soit toujours possible, même en cas de panne moteur, en dehors des agglomérations ou sur un aérodrome public.

4. Pilotes

- Les pilotes doivent disposer de licences professionnelles conformes au règlement AIRCREW avec un certificat médical de classe 1.

5. Navigabilité

- Les aéronefs utilisés sont titulaires d'un Certificat de Navigabilité valide ;

- Les modifications éventuelles de l'appareil dues au type de l'opération spécialisée devront avoir été approuvées par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AESA) ou par l'Etat d'immatriculation de l'appareil ;

6. Conditions opérationnelles

- Les conditions d'exploitation dans la configuration spéciale dues à l'opération spécialisée doivent être inscrites dans le manuel de vol.
- La vitesse permettant des manœuvres doit avoir une marge suffisante par rapport à la vitesse de décrochage et les vitesses minimales de contrôle.

7. Divers

- Le pilote devra respecter le statut et les conditions de pénétration des différentes classes d'espaces aériens et zones réglementées, dangereuses et interdites.
- L'exploitant devra s'assurer que les trajectoires choisies ne mettent pas en cause la tranquillité et la sécurité publique, en l'occurrence, une précaution particulière sera apportée afin que soit évité le survol des établissements sensibles tel qu'hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc.
- La présence à bord de toute personne n'ayant pas une fonction en relation avec le but du vol est notamment interdite lors des vols effectués dans le cadre d'une opération spécialisée. Les personnes qui sont admises à bord des appareils doivent avoir des fonctions en relation avec les opérations effectuées et ceci doit être clairement défini dans le manuel d'activité particulière ou le manuel d'exploitation (Task Specialist).
- L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas exceptionnels de très basse altitude, être décidées par le préfet du département.

63_REC_Rectorat de l'Académie de
Clermont-Ferrand

63-2021-11-30-00001

Arrêté rectoral du 1er septembre 2021 portant
nomination du responsable du Casnav



**Rectorat
SAEI**

N° 1

Mél : ecole-inclusive@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

**ARRETE RECTORAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021 PORTANT NOMINATION DU RESPONSABLE
DU CENTRE ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES
ENFANTS DU VOYAGE (CASNAV)**

VU le code de l'Education ;

VU le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Karim BENMILOUD en qualité de recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND ;

VU la circulaire ministérielle n°2012-141 du 02 octobre 2012 relative à la scolarisation des élèves. Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés ;

VU l'arrêté du 22 mai 1985 portant création du diplôme élémentaire de langue française et du diplôme approfondi de langue française (DELF) ;

Article 1^{er} :

Monsieur Eric FUENTES, Inspecteur de l'Education nationale, Conseiller Technique ASH auprès du Recteur, co-responsable du service académique de l'école inclusive, est nommé responsable du Centre Académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (Casnav).

Article 2 :

L'arrêté portant organisation du diplôme d'études en langue Française et ouverture de session d'examen dans l'académie de Clermont-Ferrand est modifié.

Article 3 :

Les dispositions de l'arrêté rectoral du 19 décembre 2019 portant nomination du responsable du centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (Casnav) (n°2019 /2020-CASNAV-01) sont abrogées.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 30 novembre 2021

Le Recteur de l'académie,

Signé Karim BENMILOUD

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2021-12-10-00004

EHPAD CEYRAT REJET DECLARATION SAP



Rejet de déclaration d'un organisme de services à la personne

Le Préfet du Puy-de-Dôme

VU le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

VU l'arrêté préfectoral N° 20211524 du 6 août 2021 accordant délégation de signature à Madame Hélène ROY-MARCOU, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2021 portant subdélégation de signature à Madame Hélène ROY-MARCOU, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme à Monsieur Florent SCHMIDT, responsable du pôle insertion professionnelle et entreprises ;

VU la déclaration d'activité de services à la personne déposée auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (D.D.E.T.S.) du Puy-de-Dôme, le 6 décembre 2021 par l'EHPAD CEYRAT sis ZAC de Boisvallon – 1, rue de la Chênaie – 63122 CEYRAT dont l'identifiant SIREN déclaré par la société est le 522626258 ;

CONSTATE :

La prestation « livraison de repas à domicile », activité de services à la personne listée à l'article D.7231-1 du code du travail, est soumise, à titre facultatif, à la déclaration prévue à l'article L.7232-1-1 du Code du Travail. Toutefois, cette activité n'ouvre droit au bénéfice des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale que si elle est comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile.

L'EHPAD CEYRAT ne proposant pas une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile, la déclaration d'activité de services à la personne déposée, le 6 décembre 2021, par l'EHPAD CEYRAT sis ZAC de Boisvallon – 1, rue de la Chênaie – 63122 CEYRAT dont l'identifiant SIREN déclaré par la société est le 522626258 est rejetée.

Le présent document sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 décembre 2021

P/le préfet
P/la directrice départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités
du Puy-de-Dôme,
le responsable du pôle insertion
professionnelle et entreprises

Florent SCHMIDT

Voies de recours :

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès de la D.D.E.T.S. 63
- hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie, des finances et de la relance - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.
- contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, 63000 Clermont-Ferrand ou par voie électronique au moyen d'un téléservice accessible par le réseau internet (www.telerecours.fr)

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2021-12-07-00011

SYKOROVA ELISKA DECLARATION SAP



**PREFET
DU PUY-DE-DOME**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le N° SAP 850313008
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet du Puy-de-Dôme

VU le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

VU l'arrêté préfectoral N° 20211524 du 6 août 2021 accordant délégation de signature à Madame Hélène ROY-MARCOU, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2021 portant subdélégation de signature à Madame Hélène ROY-MARCOU, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme à Monsieur Florent SCHMIDT, responsable du pôle insertion professionnelle et entreprises ;

CONSTATE :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (D.D.E.T.S.) du Puy-de-Dôme, le 6 Décembre 2021 par l'entreprise SYKOROVA Eliska sise 14, rue du Port – 63000 CLERMONT-FERRAND.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise SYKOROVA Eliska, sous le n° SAP 850313008.

Le présent récépissé prend effet à compter du 6 Décembre 2021. Il n'est pas limité dans le temps.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la D.D.E.T.S. du Puy-de-Dôme qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Tél : 04.73.41.22.31 – 04.73.41.22.62

Mel : annie.labourier@puy-de-dome.gouv.fr – christelle.rodrigues@puy-de-dome.gouv.fr
DDETS 63 - 2 Rue Pélissier - Cité administrative - 63034 Clermont-Ferrand

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Pour l'ensemble du territoire national :

- Garde d'enfants à domicile de plus de trois ans ;
- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile ;
- Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante) ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 décembre 2021

P/le préfet
P/la directrice départementale de l'emploi, du travail et
des solidarités du Puy-de-Dôme,
le responsable du pôle insertion
professionnelle et entreprises

Florent SCHMIDT



63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2021-12-13-00001

TACHON GREGORY DECLARATION SAP



**PREFET
DU PUY-DE-DOME**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le N° SAP 904542479
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet du Puy-de-Dôme

VU le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

VU l'arrêté préfectoral N° 20211524 du 6 août 2021 accordant délégation de signature à Madame Hélène ROY-MARCOU, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2021 portant subdélégation de signature à Madame Hélène ROY-MARCOU, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme à Monsieur Florent SCHMIDT, responsable du pôle insertion professionnelle et entreprises ;

CONSTATE :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (D.D.E.T.S.) du Puy-de-Dôme, le 31 octobre 2021 et complétée le 7 décembre 2021 par l'entreprise TACHON Grégory sise 6, rue de Chez Vinty – 63190 LEZOUX.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise TACHON Grégory, sous le n° SAP 904542479.

Le présent récépissé prend effet à compter du 7 décembre 2021. Il n'est pas limité dans le temps.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la D.D.E.T.S. du Puy-de-Dôme qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Tél : 04.73.41.22.31 - 04.73.41.22.62

Mel : annie.labourier@puy-de-dome.gouv.fr - christelle.rodrigues@puy-de-dome.gouv.fr

DDETS 63 - 2 Rue Pélissier - Cité administrative - 63034 Clermont-Ferrand

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Pour l'ensemble du territoire national :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage ;
- Travaux de petit bricolage dits " homme toutes mains ".

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

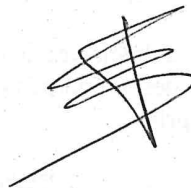
Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 décembre 2021

P/le préfet
P/la directrice départementale de l'emploi, du travail et
des solidarités du Puy-de-Dôme,
le responsable du pôle insertion
professionnelle et entreprises

Florent SCHMIDT



63_UDDREAL_Unité départementale de la
Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement du Puy-de-Dôme

63-2021-12-08-00006

Arrêté préfectoral du 08/12/2021 autorisant la
société VEYRIERE BOIS ENERGIE à exploiter une
unité de fabrication de granulés de bois-
commune d'Arlanc



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20212167

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

ARRÊTÉ N°

portant enregistrement pour l'exploitation d'une unité de fabrication de granulés de bois par la société VEYRIERE BOIS ENERGIE sur la commune d'ARLANC

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Environnement, et en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-30 et l'annexe de l'article R. 122-3-1 ;

Vu le SDAGE Loire-Bretagne, le SAGE Dore ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2260 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'Arlanc ;

Vu le dossier de demande d'enregistrement déposé le 8 juillet 2021 par la société VEYRIERE BOIS ENERGIE dont le siège social est situé ZI de Vaureil – 63220 ARLANC, pour l'enregistrement d'une unité de fabrication de granulés de bois (rubrique 2260 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) sur le territoire de la commune d'Arlanc ;

Vu le récépissé de déclaration n°2015/0122 du 05/08/2015 pour les activités de combustion (2910) et stockage de bois (1532) ; la preuve de dépôt n°A-7-PNQYS4T4M du 12/04/2017 pour la modification de l'activité de stockage de bois (1532) ;

Vu les observations du public recueillies entre le lundi 6 septembre 2021 au lundi 4 octobre 2021 inclus ;

Vu les avis du maire d'Arlanc et du propriétaire sur la proposition d'usage futur du site ;

Vu le rapport et proposition de la DREAL, chargée de l'inspection des installations classées, du 18 novembre 2021 ;

Considérant que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté de prescriptions générales susvisés et que le respect de celles-ci suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la demande précise que le site sera, en cas d'arrêt définitif de l'installation, dévolu à l'usage industriel ;

Considérant au vu du dossier remis, que le pétitionnaire s'engage à effectuer la surveillance des émissions atmosphériques tous les 2 ans ;

Considérant que l'examen des caractéristiques du projet eu égard aux critères définis à l'annexe de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement, notamment par rapport à la localisation du projet et à la sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées et au cumul des incidences du projet avec celles d'autres projets d'installations, ouvrages ou travaux, ne conduit pas à conclure à la nécessité de soumettre le projet à évaluation environnementale ;

Considérant en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'instruire la demande selon les règles de procédure de l'autorisation environnementale ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

CHAPITRE 1 - PORTÉE – CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1.1 : EXPLOITANT TITULAIRE DE L'AUTORISATION (DURÉE, PÉREMPTION)

Les installations de la société VEYRIERE BOIS ENERGIE, N° de SIRET 812 531 093 00019, représentée par Eric VEYRIERE son président, dont le siège social est situé ZI de Vaureil – 63220 ARLANC, faisant l'objet de la demande sus-visée du 08/07/2021, sont enregistrées.

Ces installations sont localisées sur le territoire de la commune d'Arlanc au Lieu-dit Les deux peupliers et occupent les parcelles cadastrées section ZP – n° 21 et 22.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque son exploitation a été interrompue plus de trois années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

ARTICLE 1.2 : LISTE DES INSTALLATIONS ENREGISTRÉES

Rubrique	Libelle de l'activité	Volume autorisé	Classement
2260-1.a	<p>Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage, décortication ou séchage par contact direct avec les gaz de combustion des substances végétales et de tous produits organiques naturels, à l'exclusion des installations dont les activités sont réalisées et classées au titre de l'une des rubriques 2101, 2102, 2111, 2140, 2150, 2160, 2170, 2220, 2240, 2250, 2251, 2265, 2311, 2315, 2321, 2330, 2410, 2415, 2420, 2430, 2440, 2445, 2714, 2716, 2718, 2780, 2781, 2782, 2790, 2791, 2794, 3610, 3620, 3642 ou 3660 :</p> <p>1. Pour les activités relevant du travail mécanique, la puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure à 500 kW</p>	<p>Procédé de granulation Broyeur à plaquettes humides : 450 kW Broyeur affineur sciures : 250 kW Presse n°1 : 355 kW Presse n°2 : 355 kW Ensachage/palettisation : 45 kW Tamisage : 20 kW Procédé de cogénération Broyeur à tambour : 355 kW Total : 1 830 kW</p>	E

E : Enregistrement

ARTICLE 1.3 : LOCALISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Superficie
Arlanc	Les Deux Peupliers	ZP	21 et 22	29 740 m ²

Les installations mentionnées à l'article 1.2 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement à jour et tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

ARTICLE 1.4 : CONFORMITÉ DU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 8 juillet 2021.

Elles respectent les prescriptions de l'arrêté ministériel du 22 octobre 2018 sus-visé.

ARTICLE 1.5 : MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS

Toute modification apportée par l'exploitant à ces installations, à son mode d'exploitation ou à son voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'enregistrement, et notamment du document justifiant les conditions d'exploitation prévues, mentionnée au 8° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement, doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation.

ARTICLE 1.6 : MISE À L'ARRÊT DÉFINITIF

Après l'arrêt définitif des installations, le site est remis en état suivant le descriptif de la demande d'enregistrement, pour un usage industriel.

ARTICLE 1.7 : ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DE PRESCRIPTION GÉNÉRALES

S'appliquent à l'établissement les prescriptions de l'arrêté ministériel ci-dessous :

Arrêté ministériel du 22 octobre 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2260 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

ARTICLE 1.8 : ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DE PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES, COMPLÉMENTS, RENFORCEMENT DES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions générales qui s'appliquent à l'établissement pour son exploitation sont précisées par celles du Chapitre 2 « Prescriptions particulières » du présent arrêté.

CHAPITRE 2 - PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

ARTICLE 2.1 : SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Conformément au dossier de demande et nonobstant l'article 52 de l'arrêté ministériel du 22 octobre 2018 sus-visé, l'exploitant fera réaliser par un organisme agréé, quatre mois après la mise en service puis au moins tous les deux ans selon les méthodes normalisées en vigueur :

- une mesure du débit et des teneurs en oxygène, oxydes de soufre, poussières, oxydes d'azote, dioxines et furanes dans les fumées rejetées (au niveau de la cheminée de la chaufferie).
- Une mesure des teneurs en poussières dans l'air rejeté au niveau des cheminées d'extraction du sécheur à bande.

Ces rapports d'analyse seront transmis à l'inspection des installations classées.

CHAPITRE 3 - MODALITÉS D'EXÉCUTION – VOIES DE RECOURS

ARTICLE 3.1 : FRAIS

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

ARTICLE 3.2 : INFORMATION DES TIERS

En vue de l'information des tiers :

- 1° Une copie de l'arrêté d'enregistrement est déposée à la mairie de la commune d'Arlanc et peut y être consultée ;
- 2° Un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de la commune d'Arlanc pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire ;
- 3° L'arrêté est adressé à chaque conseil municipal ayant été consultées en application de l'article R. 512-46-11, à savoir : Arlanc ;
- 4° L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant une durée minimale de quatre mois.

L'information des tiers s'effectue dans le respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de tout secret protégé par la loi.

ARTICLE 3.3 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

En application de l'article L. 514-6 du code de l'environnement le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand :

1° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où l'acte leur a été notifié ;

2° Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement, dans un délai de 4 mois à compter de la publication ou l'affichage du présent arrêté.

Lés tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté portant enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie par l'article L. 213-1 du Code de justice administrative auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3.4 : EXÉCUTION

Le présent arrêté est notifié à la société VEYRIERE BOIS ENERGIE, ZI de Vaureil – 63220 ARLANC.

Le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, le Maire de la commune d'Arlanc, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée :

- au chef de l'Unité Inter-Départementale Cantal / Allier / Puy-de-Dôme de la DREAL à Clermont-Ferrand.

Clermont-Ferrand, le 08 DEC. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Laurent LENOBLE

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

63-2021-12-09-00002

2021-09-0058 modification dotation globale de
financement 2021 CAARUD-AIDES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté N° 2021-09-0058

**Portant modification de la dotation globale de financement 2021 du Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques auprès des usagers de drogues (CAARUD) – 9, Rue de la Boucherie – 63000 CLERMONT FERRAND géré par l'association AIDES.
N° FINESS EJ : 63 000 542 9 - N° FINESS ET : 63 000 547 8**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le livre III du titre I du code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-8, L. 314-1 à L. 314-8, R. 314-1 à R. 314-110, R. 314-3 ;

Vu le livre III du titre V du code de l'action sociale et des familles relatif au contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu le livre I du titre VI du code de la sécurité sociale notamment les articles L. 162-24-1, R. 174-1 à R. 174-16 relatifs à la tarification des prestations supportées par l'assurance maladie délivrées par les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 fixant pour l'année 2021 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 modifié fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/231 du 17 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n° 06/04598 du 19 décembre 2006 autorisant, le fonctionnement du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), géré par l'association AIDES ;

Vu l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n°10/0044 du 8 février 2010 portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du AIDES, géré par l'association AIDES ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes n° 2021-09-0035 du 22 juillet 2021 portant détermination de la dotation globale de financement 2021 du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), géré par l'association AIDES ;

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 transmises par le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), géré par l'association AIDES ;

Vu la procédure contradictoire conforme à l'article R. 314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), géré par l'association AIDES sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante <i>dont 5.000euros CNR (kits PEPS 4 ou 5 pharmacies partenaires) dont 5.270euros CNR (crédits Naloxone enveloppe régionale) dont 18.815euros CNR (crédits TROD-Naloxone-RdRD)</i>	75.784,21€	302.015,38€
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel <i>dont 7.500euros mesures nouvelles (honoraires IDE4H/semaine)</i>	160.691,31€	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure <i>dont 25.100,00euros CNR (10.000euros travaux de rénovation de la salle d'accueil - 6.460euros remise à neuf de deux distributeurs seringues - 8.640euros remise à neuf de deux échangeurs seringues).</i>	65.539,86€	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	302.015,38€	302.015,38 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0€	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0€	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale de financement du centre d'accueil et

d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), géré par l'association AIDES est fixée à **302.015,38euros**.

La dotation globale de financement comprend des crédits non reconductibles pour un montant de **54.185euros**.

Article 3 : A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation provisoire du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), géré par l'association AIDES à verser au titre de l'exercice 2022 est fixée à **247.830,38euros**.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour l'établissement concerné et de sa publication pour les autres requérants.

Article 5 : Le directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département de du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

- 9 DEC. 2021

Le Directeur Départemental

Jean SCHWEYER

40 144

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

63-2021-12-09-00003

2021-09-0059 modification dotation globale de
financement 2021 CSAPA-ANPAA 63

Arrêté N° 2021-09-0059

Portant modification de la dotation globale de financement 2021 du Centre de Soins d'Accompagnement, et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – 80, BD François MITTERRAND – 63000 CLERMONT FERRAND géré par l'association ANPAA 63, rattachée au groupe Addictions France.

N° FINESS EJ : 75 071 340 6 - N° FINESS ET : 63 000 434 9

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le livre III du titre I du code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-8, L. 314-1 à L. 314-8, R. 314-1 à R. 314-110, R. 314-3 ;

Vu le livre III du titre V du code de l'action sociale et des familles relatif au contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu le livre I du titre VI du code de la sécurité sociale notamment les articles L. 162-24-1, R. 174-1 à R. 174-16 relatifs à la tarification des prestations supportées par l'assurance maladie délivrées par les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 fixant pour l'année 2021 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 modifié fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/231 du 17 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agence régionale de santé Auvergne n° 2010 -120 du 4 juin 2010 autorisant, le fonctionnement du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), géré par l'association ANPAA 63 ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agence régionale de santé Auvergne n° 2013-219 du 3 juin 2013 portant prolongation de l'autorisation de fonctionnement du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), géré par l'association ANPAA 63 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes n° 2021-09-0038 du 22 juillet 2021 portant détermination de la dotation globale de financement 2021 du Centre de Soins d'Accompagnement, et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – 80, BD François MITTERRAND – 63000 CLERMONT FERRAND géré par l'association ANPAA 63, rattachée au groupe Addictions France ;

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 transmises par le Centre de Soins d'Accompagnement, et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – 80, BD François MITTERRAND – 63000 CLERMONT FERRAND géré par l'association ANPAA 63, rattachée au groupe Addictions France ;

Vu la procédure contradictoire conforme à l'article R. 314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Centre de Soins d'Accompagnement, et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – 80, BD François MITTERRAND – 63000 CLERMONT FERRAND géré par l'association ANPAA 63, rattachée au groupe Addictions France sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante <i>dont 9.000euros CNR (masques,gel,kits entretien suite covid)</i> <i>dont 1.537euros CNR (crédits Naloxone enveloppe régionale)</i> <i>dont 18.815euros CNR (crédits TROD-Naloxone-RdRD)</i>	174.772,47€	2.108.932,25€
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel <i>dont 2.145euros CNR (CTI sur deux mois novembre/décembre)</i>	1.468.867,55€	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	465.292,23€	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	2.099.692,25€	2.108.932,25€
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0€	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	9.240,00€	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale de financement du Centre de Soins d'Accompagnement, et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – 80, BD François MITTERRAND – 63000 CLERMONT FERRAND géré par l'association ANPAA 63, rattachée au groupe Addictions France est fixée à **2.099.692,25euros**.

La dotation globale de financement comprend des crédits non reconductibles pour un montant de **31.497euros**.

Article 3 : A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation provisoire du Centre de Soins d'Accompagnement, et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – 80, BD François MITTERRAND – 63000 CLERMONT FERRAND géré par l'association ANPAA 63, rattachée au groupe Addictions France à verser au titre de l'exercice 2022 est fixée à **2.068.195,25euros**.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour l'établissement concerné et de sa publication pour les autres requérants.

Article 5 : Le directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **- 9 DEC. 2021**

Le Directeur Départemental

Jean SCHWEYER

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

63-2021-12-09-00004

2021-09-0060 modification dotation globale de
financement 2021 LHSS-CCAS

Arrêté N° 2021-09-0060

Portant modification de la dotation globale de financement 2021 des Lits Halte Soins Santé (LHSS) 26 Rue AUGER – 63000 Clermont-Ferrand, gérés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Clermont-Ferrand.

N° FINESS EJ : 630786424 - N° FINESS ET : 630012334

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le livre III du titre I du code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-8, L. 314-1 à L. 314-8, R. 314-1 à R. 314-110, R. 314-3 ;

Vu le livre III du titre V du code de l'action sociale et des familles relatif au contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu le livre I du titre VI du code de la sécurité sociale notamment les articles L. 162-24-1, R. 174-1 à R. 174-16 relatifs à la tarification des prestations supportées par l'assurance maladie délivrées par les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 fixant pour l'année 2021 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 modifié fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/231 du 17 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2015 n° 2015-506 autorisant, la création des Lits Halte Soins Santé (LHSS) 26 Rue AUGER – 63000 Clermont-Ferrand, gérés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Clermont-Ferrand pour un fonctionnement basé sur 6 lits;

Vu le procès-verbal du 22 mars 2017 de visite de conformité des Lits Halte Soins Santé (LHSS) 26 Rue AUGER – 63000 Clermont-Ferrand, gérés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Clermont-Ferrand, réalisé par l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes n°2021-09-0036 du 22 juillet 2021 portant détermination de la dotation globale de financement 2021 des Lits Halte Soins Santé (LHSS), gérés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Clermont-Ferrand ;

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 transmises par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Clermont-Ferrand ;

Vu la procédure contradictoire conforme à l'article R. 314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement des Lits Halte Soins Santé (LHSS) 26 Rue AUGER – 63000 Clermont-Ferrand, gérés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Clermont-Ferrand sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	37.294,64€	265.183,48€
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel <i>dont 2.965euros CNR (CTI pour trois mois)</i>	199.015,60€	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	28.873,24€	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	259.561,48€	265.183,48€
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0€	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	5.622,00€	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale de financement des Lits Halte Soins Santé (LHSS), gérés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Clermont-Ferrand est fixée à **259.561,48euros**.

La dotation globale de financement comprend des crédits non reconductibles pour un montant de 2.965euros.

Article 3 : A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation provisoire des Lits Halte Soins Santé (LHSS), gérés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Clermont-Ferrand à verser au titre de l'exercice 2022 est fixée à **256.596,48euros**.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour l'établissement concerné et de sa publication pour les autres requérants.

Article 5 : Le directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **- 9 DEC. 2021**

Le Directeur Départemental

Jean SCHWEYER

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

63-2021-12-09-00005

2021-09-0061 modification dotation globale 2021
ACT-ESPERANCE 63



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté N° 2021-09-0061

Portant modification de la dotation globale de financement 2021 des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) – 19bis, Boulevard Winston CHURCHILL – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association ESPERANCE 63.

N° FINESS EJ : 630791390 - N° FINESS ET : 630785020

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le livre III du titre I du code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-8, L. 314-1 à L. 314-8, R. 314-1 à R. 314-110, R. 314-3 ;

Vu le livre III du titre V du code de l'action sociale et des familles relatif au contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu le livre I du titre VI du code de la sécurité sociale notamment les articles L. 162-24-1, R. 174-1 à R. 174-16 relatifs à la tarification des prestations supportées par l'assurance maladie délivrées par les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 fixant pour l'année 2021 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 modifié fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/231 du 17 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Vu l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n° 2004/10 du 15 janvier 2004 autorisant, le fonctionnement des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), gérés par Association ESPERANCE 63 ;

Vu l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n° 07/03988 du 28 août 2007 portant prolongation de l'autorisation de fonctionnement des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) –19bis, Boulevard Winston CHURCHILL – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association ESPERANCE 63 ;

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 transmises par les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) – 19bis, Boulevard Winston CHURCHILL – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association ESPERANCE 63 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes n° 2021-09-0039 du 22 juillet 2021 portant détermination de la dotation globale de financement 2021 des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) – 19bis, Boulevard Winston CHURCHILL – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association ESPERANCE 63.

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 transmises par les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) –19bis, Boulevard Winston CHURCHILL – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association ESPERANCE 63 ;

Vu la procédure contradictoire conforme à l'article R. 314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) – 19bis, Boulevard Winston CHURCHILL – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association ESPERANCE 63 sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	39.855,89€	472.449,76€
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel <i>dont 1.340euros CNR (CTI sur deux mois nov-déc 2021)</i>	372.449,76€	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	60.144,11€	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	427.058,83€	472.449,76€
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	29.765,02€	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0€	
	Excédent de l'exercice N-1	15.625,91€	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale de financement des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) –19bis, Boulevard Winston CHURCHILL – 63000 CLERMONT

FERRAND gérés par l'association ESPERANCE 63 est fixée à **427.058,83euros**.

La dotation globale de financement comprend des crédits non reconductibles pour un montant de 1.340euros.

Article 3 : A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation provisoire des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) –19bis, Boulevard Winston CHURCHILL – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association ESPERANCE 63 à verser au titre de l'exercice 2022 est fixée à **441.344,74euros**.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour l'établissement concerné et de sa publication pour les autres requérants.

Article 5 : Le directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

- 9 DEC. 2021

Le Directeur Départemental

Jean SCHWEYER

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

63-2021-12-09-00006

2021-09-0062 modification dotation globale de
financement 2021 ACT-SOS SOLIDARITES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté N° 2021-09-0062

Portant modification de la dotation globale de financement 2021 des Appartements de coordination thérapeutique (ACT) – 3, RUE HENRI POURRAT – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association SOS SOLIDARITES.

N° FINESS EJ : 750015968 - N° FINESS ET : 630008498

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le livre III du titre I du code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-8, L. 314-1 à L. 314-8, R. 314-1 à R. 314-110, R. 314-3 ;

Vu le livre III du titre V du code de l'action sociale et des familles relatif au contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu le livre I du titre VI du code de la sécurité sociale notamment les articles L. 162-24-1, R. 174-1 à R. 174-16 relatifs à la tarification des prestations supportées par l'assurance maladie délivrées par les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 fixant pour l'année 2021 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 modifié fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/231 du 17 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n° 08/02476 du 17 juillet 2008 autorisant, le fonctionnement des Appartements de coordination thérapeutique (ACT), gérés par l'association SOS HABITAT ET SOINS;

Vu l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n° 10/00555 du 5 mars 2010 portant prolongation de l'autorisation de fonctionnement des d'Appartements de coordination thérapeutique (ACT), gérés par l'association SOS HABITAT ET SOINS ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes n° 2021-09-0040 du 22 juillet 2021 portant détermination de la dotation globale de financement ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes n° 2021-09-0055 du 22 juillet 2021 portant détermination de la dotation globale de financement

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 transmises par l'association SOS SOLIDARITES.

Vu la procédure contradictoire conforme à l'article R. 314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement des Appartements de coordination thérapeutique (ACT), gérés par l'association SOS SOLIDARITES sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante <i>dont 15.625,91euros CNR</i>	82.161,43€	769.349,43€
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel <i>dont 8.500euros CNR (frais interprétariat+med excép) dont 2.050euros CNR (CTI pour novembre et décembre)</i>	490.217,00€	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	196.971,00€	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	753.640,43€	769.349,43€
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	15.709,00€	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0€	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale de financement des Appartements de coordination thérapeutique (ACT), gérés par l'association SOS SOLIDARITES est fixée à **753.640,43euros**.

La dotation globale de financement comprend des crédits non reconductibles pour un montant de **26.175,91euros**.

Article 3 : A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation provisoire des Appartements de coordination thérapeutique (ACT), gérés par l'association SOS SOLIDARITES à verser au titre de l'exercice 2022 est fixée à **727.464,52euros**.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour l'établissement concerné et de sa publication pour les autres requérants.

Article 5 : Le directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **- 9 DEC. 2021**

Le Directeur Départemental

Jean SCHWEYER

1302 1301

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

63-2021-12-09-00007

2021-09-0063 modification dotation globale de
financement 2021 LHSS-CE CLER



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté N° 2021-09-0063

**Portant modification de la dotation globale de financement 2021 des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association CE-CLER.
N° FINESS EJ : 630012268 - N° FINESS ET : 63000748**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le livre III du titre I du code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-8, L. 314-1 à L. 314-8, R. 314-1 à R. 314-110, R. 314-3 ;

Vu le livre III du titre V du code de l'action sociale et des familles relatif au contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu le livre I du titre VI du code de la sécurité sociale notamment les articles L. 162-24-1, R. 174-1 à R. 174-16 relatifs à la tarification des prestations supportées par l'assurance maladie délivrées par les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 fixant pour l'année 2021 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 juin 2021 modifié fixant pour l'année 2021 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/231 du 17 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'arrêté du n°2015-507 du 14 octobre 2015, autorisant, à compter du 1er décembre 2015, le fonctionnement des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND, gérés par l'association CE-CLER ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes n° 2021-09-0037 du 22 juillet 2021 portant détermination de la dotation globale de financement 2021 des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND, gérés par l'association CE-CLER ;

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 transmises par l'association CE-CLER ;

Vu la procédure contradictoire conforme à l'article R. 314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les dépenses et les recettes prévisionnelles des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND, gérés par l'association CE-CLER (N° FINESS 63 001 2268) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	152.238,05€	873.759,88€
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel <i>dont 3.279euros CNR (CTI sur deux mois)</i>	567.758,25€	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	153.763,58€	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	858.698,04€	873.759,88€
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0€	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	15.061,84€	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale de financement des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND, gérés par l'association CE-CLER est fixée à **858.698,04euros**.

La dotation globale de financement comprend des crédits non reconductibles pour un montant de **3.279euros**.

Article 3 : A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation provisoire des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND, gérés par l'association CE-CLER à verser au titre de l'exercice 2022 est fixée à **855.419,04euros**.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour l'établissement concerné et de sa publication pour les

autres requérants.

Article 5 : Le directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

- 9 DEC. 2021

Le Directeur Départemental

Jean SCHWEYER

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

63-2021-12-08-00003

arrêté 2021-17-552 portant autorisation pour un
chirurgien dentiste d'assurer la gestion des
médicaments et être responsable de leur
dispensation pour une structure dotée d'une
équipe mobile de soins bucco-dentaires à
Clermont-Ferrand (63)

Arrêté n°2021-17-552

Portant autorisation pour un chirurgien-dentiste d'assurer la gestion des médicaments et être responsable de leur dispensation pour une structure dotée d'une équipe mobile de soins bucco-dentaires à Clermont-Ferrand (63)

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6325-1 et R. 6325-2 ;

Vu la demande présentée à l'ARS le 27 mai 2021 par l'association SBDM-EHPAD, en vue d'obtenir pour le Docteur Patrick BRUYERE, chirurgien-dentiste, l'autorisation dérogatoire prévue à l'article R. 6325-2 du code de la santé publique, d'assurer la gestion des médicaments et être responsable de leur dispensation dans le cadre de soins bucco-dentaires mobiles pour les personnes en situation de précarité, demande complétée le 7 décembre 2021 ;

Considérant les pièces justificatives à l'appui ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Docteur Patrick BRUYERE, inscrit à l'Ordre National des Chirurgiens- Dentistes sous le numéro RPPS : 10001 198554, est autorisé à titre dérogatoire, à assurer la commande, la détention, le contrôle et la gestion des médicaments et à être responsable de leur dispensation gratuite aux patients pris en charge par l'Association SBDM-EHPAD.

Le lieu de stockage des médicaments est sis au sein de l'URPS CD ARA - Centre d'Affaires Auvergne, 15 rue du Pré la Reine à CLERMONT-FERRAND (63100).

Article 2 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours :

- . gracieux, auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- . administratif hiérarchique auprès du ministre des Solidarités et de la Santé ;
- . contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le Directeur de l'Offre de Soins et le Directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 8 décembre 2021

Pour le directeur général et par délégation
La responsable du pôle pharmacie biologie

Catherine PERROT

84_DTPJJ_Direction territoriale de la protection
judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne

63-2021-12-01-00001

SCLERDTJIM321121414540

20212209

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° en date du **01 DEC. 2021**
portant autorisation de création d'un service territorial éducatif de milieu
ouvert à Clermont-Ferrand (63)

Le préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants, L.315-2, R. 313-1 et suivants et D. 313-11 et suivants ;

VU le code civil, notamment ses articles 375 à 375-8 ;

VU le code de la justice pénale des mineurs, et notamment ses articles R.241-3 à D.241-37 ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2016 portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert à Clermont-Ferrand (63) ;

VU l'arrêté ministériel du 8 septembre 2016 portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion à Aubière (63) ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2016 portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert à Clermont-Ferrand ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016 portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion à Aubière ;

VU le procès-verbal du comité technique territorial de l'Auvergne du 17 juillet 2020 ;

VU les conclusions du rapport de Madame la Directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

CONSIDÉRANT les réponses apportées aux besoins quantitatifs et qualitatifs par le regroupement des unités éducatives de milieu ouvert sises à Clermont-Ferrand ;

SUR proposition de Madame la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le ministère de la justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse) est autorisé à créer un service territorial éducatif de milieu ouvert dénommé « STEMO Clermont-Ferrand », sis 80, boulevard François Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand.

Pour l'accomplissement des missions définies à l'article 2, ce service est constitué des unités éducatives suivantes :

- une unité éducative de milieu ouvert, dénommée « UEMO Clermont-Ferrand Riom », sise 80, boulevard François Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand ;
- une unité éducative de milieu ouvert, dénommée « UEMO Clermont-Ferrand Thiers », sise 80, boulevard François Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand ;
- une unité éducative de milieu ouvert, dénommée « UEMO Clermont-Ferrand Issoire », sise 21, allée Evariste Gallois, 63 170 Aubière.

Article 2 : Le service territorial éducatif de milieu ouvert assure les missions suivantes :

- une permanence éducative auprès du tribunal chargée de mettre en œuvre l'accueil et l'information des mineurs et des familles et les prescriptions de l'autorité judiciaire ordonnées en application des dispositions des articles L. 322-4, L. 322-5, L. 422-4 et L. 423-6 du code de la justice pénale des mineurs ;
- l'aide à la décision judiciaire par l'apport d'éléments d'information et d'analyse relatifs à la situation du mineur ;
- la mise en œuvre, dans l'environnement familial et social des jeunes, des décisions civiles et pénales autres que les mesures de placement ;
- l'organisation permanente, sous la forme d'activités de jour, d'un ensemble structuré d'actions qui ont pour objectifs le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- la coordination, conformément aux orientations fixées par le directeur territorial, de la participation des professionnels du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques visant une meilleure prise en charge des mineurs délinquants ou en danger ainsi que celles mettant en œuvre des actions de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance.

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction et le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques en vigueur devra être porté à la connaissance du Préfet.

Article 4 : Ce service est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

Article 5 : Est abrogé l'arrêté du 7 juillet 2016 portant autorisation de création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert « STEMO Clermont-Ferrand-Aurillac » à Clermont-Ferrand.

Article 6 : En application des dispositions de l'article R. 313-8 du code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 7 : En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux devant le préfet du département, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le Ministre de l'intérieur ;
 - d'un recours contentieux par voie postale auprès du tribunal administratif territorialement compétent ou par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr.
- En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Article 8 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Madame la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le **01 DEC. 2021**

Le préfet,

Philippe CHOPIN

